



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLV)/2
28 septembre 2011

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
14-19 novembre 2011
La Antigua Guatemala (Guatemala)

RAPPORT SUR DES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJET ACHEVÉS * DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

● PROJETS ACHEVÉS

(1) **PD 55/98 Rev.3 (F) Évaluation des mangroves dans le Nord-Est du delta de l'Orénoque au Venezuela en vue d'une exploitation forestière durable**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	433 406
Budget OIBT :		US\$	304 104
Gouvernement du Japon :	US\$	264 104	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000	
DGSRF :		US\$	95 982
Entreprise secteur privé :		US\$	33 320

Agence d'exécution : Ministère de l'environnement et des ressources naturelles – Direction générale des ressources naturelles (MARN-DGSRF)

Session d'approbation : Session CIBT XXVIII, juin 2000, Lima (Pérou)

Date de lancement et durée : Octobre 2003 / 18 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'à avril 2007 (CRF XXXIX)
Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2009 (CRF XLIII)

I. Introduction

Au Venezuela, les concessions ou l'application de la pratique des permis annuels, ces dernières années, pour l'extraction des produits de la mangrove, en particulier dans les stades précoces des individus (tiges), se traduit par une pression sur les individus adultes, ce qui aboutit à nuire à la répartition structurelle et écologique des diamètres chez les palétuviers. La persistance d'une demande croissante de ressources de la mangrove dans la région, sans définition claire et précise de la façon de profiter du temps de ce genre de ressources d'une importance singulière pour la gestion durable des forêts (sic), fait que ces mangroves ont tendance à se dégrader et peut-être à disparaître à moyen ou à long terme, entraînant la destruction d'autres ressources naturelles associées à cet écosystème ainsi qu'une perte de biodiversité, ce qui devrait se traduire par un plus grand appauvrissement des communautés rurales de l'ethnie Warao installées dans la région.

Le projet "Évaluation des mangroves dans le Nord-Est du delta de l'Orénoque au Venezuela en vue d'une exploitation forestière durable", connexe aux politiques de ressources forestières établies par la Direction générale des forêts du Ministère du Pouvoir Populaire pour l'environnement, découle de la nécessité d'informations qualitatives et quantitatives récentes et fiables sur le potentiel de la ressource existante dans le domaine de travail choisi, en vue de développer les questions de politique d'aménagement à mettre en œuvre dans la région.

I. Objectif du projet

Définir des politiques de conservation et de gestion durable des mangroves côtières situées dans l'Etat vénézuélien de Delta Amacuro, grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de gestion forestière, et l'évaluation de leur dynamique de succession.

Les principales réalisations et les produits de ce projet peuvent être résumés comme suit :

*Dont audit financier

Objectif spécifique 1 : Délimiter la zone à étudier et évaluer les aspects de la dynamique de croissance des espèces de la mangrove et proposer l'application pilote des techniques sylvicoles.

Produit 1.1 : Planification et gestion des forêts de la région.

Activité 1.1.1 : Délimitation de la zone devant être couverte par le projet.

- Produit : fond de carte

Activité 1.1.2 : Élaboration ou l'actualisation du fond de carte et de la carte thématique à l'échelle 1 :100000

- Produit : Carte numérique et physique d'échelle 1 :100000

Activité 1.1.3 : Documentation des aspects cartographiques devant dégager des éléments d'informations techniques

- Produit : Rapport sur les aspects cartographiques.

Produit 1.2 : Mise en place d'un réseau de parcelles de croissance permanentes pour la surveillance de la dynamique des mangroves.

Activité 1.2.1 : Documentation sur les aspects du projet relatif aux éléments techniques

- Produit : Documents sur les propositions d'inventaires et de méthodologie pour essais

Activité 1.2.2 : Sélection et définition de la zone d'essai

- Produit : Installation des parcelles et inventaires de Caño Angostura et Caño Capure

Activité 1.2.3 : Formation du personnel technique et des travailleurs à la création des réseaux de parcelles

- Produit : Atelier de formation pour 16 personnes dont les techniciens et ouvriers et 12 Indiens Warao.

Produit 1.3 : Évaluation de la réponse successionnelle de la mangrove à l'application d'une intensité de récolte réglée en fonction de diamètres minimaux de coupe

Activité 1.3.1 : Descriptif du schéma d'expérience et définition des traitements

- Produit : Rapport sur le schéma d'expérience

Activité 1.3.2 : Mise en place des parcelles d'échantillonnage dynamique

- Produit : parcelles d'échantillonnage dynamique établies

Activité 1.3.3 : Mise en œuvre de l'échantillonnage dynamique dans la mangrove

- Produit : Rapport sur les résultats de la première étape de l'échantillonnage dynamique.

Résultat 1.4 : Évaluation des traitements sylvicoles expérimentaux de remplacement.

Activité 1.4.1 : Examen des expériences dans le domaine des traitements sylvicoles d'aménagement des mangroves par des bandes progressives bandes alternées

- Produit : Rapport sur les expériences dans le domaine des traitements sylvicoles

Activité 1.4.2 : Évaluation de la possibilité de gérer la régénération naturelle de *Rhizophora mangle* et mise en place d'un essai

Produit : Établissement de l'essai.

Produit 1.5 : Manipulation et traitement des données et des informations sur la dynamique de la végétation des mangroves par l'utilisation d'un système d'information.

Activité 1.5.1 : Conception et création de bases de données et élaboration de programmes informatiques pour le suivi et l'évaluation des parcelles

- Produit : Formule de la base de données

Activité 1.5.2 : Traitement et analyse des données de terrain et préparation du manuel d'exploitation du système

- Produit : Traitement et l'analyse des données d'essais et d'inventaires, et manuel d'exploitation du système

Produit 1.6 : Préparation d'un document technique sur la proposition de conception d'espace pour l'élaboration de plans de gestion simple des forêts.

Activité 1.6.1 : Production d'une carte numérique pour le développement de la gestion forestière durable

- Produit : Carte numérique

Objectif spécifique 2 : Définition des éléments techniques devant contribuer à la gestion des ressources et à l'établissement de règles d'encadrement de la formulation de plans de gestion simples et pratiques.

Produit 2.1 : Document de normes techniques et méthodologies de terrain pour la proposition de développement durable.

Activité 2.1.1 : Définition des aspects administratifs et procéduraux pour l'application de la gestion de petites superficies sous la forme de plans de gestion simples

- Produit : Document sur les aspects administratifs et procéduraux.

Activité 2.1.2 : Définition des aspects techniques à mettre en œuvre dans les plans de gestion simple des petites superficies

- Produit : - document sur les aspects techniques

Activité 2.1.3 : Définition des paramètres devant réglementer les activités d'exploitation pérenne.

- Produit : Document sur les paramètres devant réglementer les activités d'exploitation pérenne.

Objectif spécifique 3 : Mise en évidence et évaluation des aspects socio-économiques et de leurs implications pour l'exploitation pérennes des ressources de la mangrove sur le littoral deltaïque de l'Etat du Delta Amacuro.

Résultat 3.1 : Évaluer et traiter les données de terrain.

Activité 3.1.1 : définition de la méthode de recensement et d'analyse socio-économique de la zone d'étude

- Produit : Document avec la conception méthodologique, les résultats et l'analyse des données du recensement sur les aspects socioéconomiques de la zone d'étude

Activité 3.1.2 : mise en œuvre des activités d'échantillonnage et analyse des informations produites

- Produit : Document sur l'exécution des activités et l'analyse des données

Activité 3.1.3 : Organiser des ateliers de consultation publique pour l'exécution du projet.

- Produit : 5 réunions et 2 ateliers de consultation, un rapport sur les résultats.

II. Résultats et impacts

Tous les objectifs du projet ont été atteints à 100%. Les produits concrets du projet peuvent être décrits comme suit :

- Plan numérique de la zone d'étude, l'échelle 1/100.000;
- Données d'inventaire forestier recueillies afin de déterminer le potentiel de la forêt;
- Bases de données et programme de surveillance des parcelles de mangrove ;
- Document contenant des informations de base sur la dynamique de régénération naturelle ;
- Document décrivant les procédures administratives et techniques de gestion des petites superficies ;
- Document relatif aux aspects socio-économiques des communautés autochtones présentes dans la zone d'étude.

Les résultats ont permis de concevoir des stratégies de récolte pérennisable des mangroves reposant sur l'évaluation du potentiel forestier présent dans le secteur. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce projet contribue au renforcement du Centre régional pour la biodiversité et la recherche forestière (CREBIFOR), dans l'Etat de Delta Amacuro par le recrutement et la formation de personnel et d'ouvriers professionnels dans le périmètre de l'étude, de diffuser et d'appliquer ce savoir à l'accomplissement de travaux similaires.

À travers l'exécution de ces travaux, les communautés Warao, qui sont l'un des acteurs principaux du projet, ont acquis une expérience d'organisation dans l'exécution des travaux d'inventaire des mangroves, ce qui a eu pour corollaire des bienfaits économiques et environnementaux pour l'écosystème de la mangrove ainsi que pour les communautés autochtones riveraines.

En outre, les Warao se sont vus investis d'un rôle de protagoniste participant à la production d'informations de terrain dans les inventaires et les essais de terrain, ce qui a entraîné également le recrutement d'autres communautés autochtones au réseau d'organisations sociales appelé « conseils communautaires ».

L'agence d'exécution entend consolider ce travail par la création d'une deuxième phase de mise en œuvre de plans de gestion simples avec les communautés autochtones dans des entreprises sociales de production. Le résultat de l'aménagement des mangroves par une communauté autochtone sera guidera l'élaboration de propositions pour d'exploitation rationnelle de secteurs de la mangrove, qui font désormais l'objet de cartes numériques.

II. Acquis d'enseignement et pérennisation

a) Définition et concept du projet

Les résultats obtenus serviront de base pour un outil fondamental de planification et d'aménagement de la mangrove en vue de son exploitation, que l'AE entend mettre en œuvre dans ce secteur qui fait partie de la catégorie des zones à régime d'administration spéciale (Área Bajo Régimen de Administración Especial - ABRAE) soumise à des plans de gestion forestière simple.

Les acteurs / bénéficiaires identifiés comme étant les communautés autochtones du groupe ethnique Warao, ont été les acteurs de premier rang pour la réussite du projet, étant des populations autochtones ayant connaissance du potentiel des mangroves, de leur exploitation, gestion et conservation. La stratégie mise en œuvre pour l'exécution réussie du projet a permis d'atteindre les objectifs du projet.

Un facteur qui pourrait affecter la pérennité du projet est la continuité de l'intégration des communautés dans l'implantation et le développement des micro-entreprises, les coopératives ou d'autres formes d'organisation tels que les conseils communautaires ou des entreprises de « production sociale » qui permettent la pérennité, en appliquant des plans de gestion forestière simples dressés en vertu de la Loi sur les forêts la gestion forestière.

b) Les questions opérationnelles

En ce qui concerne l'organisation du projet, celle-ci fut bien structurée, mais l'administration a montré ses limites, avec une bureaucratie excessive et des problèmes administratifs qui ont causé des retards dans l'exécution du projet.

Dans le flux de fonds, ce n'est qu'au début du projet que sont apparus des problèmes dans la gestion des ressources ; pour le reste du projet, les virements de fonds ont été effectués normalement et sans délais.

[La documentation du projet, à la suite des dispositifs suggérés par l'OIBT, s'est traduite par une expérience enrichissante du point de vue professionnel jusqu'à rendre possible l'acquisition de compétences dans la production de rapports dans les formes de l'Organisation.]

De plus, pour le suivi et l'évaluation, des dispositifs structurés proposés par l'OIBT ont été mis en place, ce qui a permis d'identifier des éléments qui devraient être renforcés ainsi que des activités prioritaires.

Aucun facteurs externes n'ont été identifiés qui ont influé sur la mise en œuvre du projet.

III. Remarques de conclusion

a) Conception et exécution

La stratégie adoptée pour l'exécution et l'accomplissement réussi de ce projet a permis d'atteindre ses objectifs pleinement et de manière systématique. La méthode conçue pour mettre en œuvre les activités a permis de respecter les priorités du projet, à savoir :

- Aménagement de la zone d'étude et évaluation des aspects de la dynamique de croissance des espèces;
- Définition et prospection des aspects techniques concernant la gestion des mangroves;
- Évaluation des aspects socio-économiques et de leurs implications pour l'exploitation durable des ressources de la mangrove dans les zones côtières-deltaïque du domaine du delta de l'Amacuro.

Les produits sont entièrement réalisés en dépit des retards dans la mise en œuvre. L'état des lieux réalisé par le projet a permis d'identifier les éléments les plus importants du point de vue technique pour la formulation de plans de gestion simples de la mangrove.

b) Organisation et administration du projet

En ce qui concerne l'organisation du projet, il a été structuré en plusieurs phases. La méthode qui en a résulté doit pouvoir s'appliquer dans toute région du pays disposant de ressources potentielles de la mangrove.

Le Ministère du Pouvoir Populaire pour l'environnement, par l'entremise de sa Direction Générale des Forêts, estime possible et souhaitable d'enclencher une deuxième phase avec l'OIBT, devant consister à dresser et à appliquer un modèle de plan simple des mangroves, avec la participation des communautés autochtones.

(2) PD 37/00 Rev.1 (F) Stratégie opérationnelle pour le développement de la foresterie durable avec la participation des communautés en Inde (Inde)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 226 978
Budget OIBT :		US\$	594 678
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	584 678	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000	
Gouvernement de l'Inde :		US\$	632 300
Agence d'exécution :	Indian Institute of Forest Management (IIFM)		
Session d'approbation :	Session CIBT XXIX, novembre 2000, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	Juin 2001 / Prévues : 4 ans, Réelles : 9 6 années		

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-neuvième session de novembre 2000, et son financement intégral a été promis à la même session. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée le 5 mars 2001. Le premier décaissement a été opéré en juin 2001. Une évaluation à mi-parcours du projet a été effectuée en 2005 qui a préconisé d'étendre l'activité à un plus grand nombre de régions afin de couvrir un éventail plus large de types forestiers représentatifs et de communautés. Sur la foi des précisions fournies dans le plan des travaux des années 2006-2007, et du budget y afférent présenté par l'agence d'exécution à la 37e session du Comité, une extension de durée de deux ans a été accordée par le Comité jusqu'en décembre 2007. À la 39e session du Comité, une prorogation supplémentaire de dix-huit mois a été accordée afin d'utiliser le reliquat de fonds dont dispose le projet et de poursuivre l'exécution de la plupart de ses activités originelles dans quatre États sans modifier les produits et objectifs originellement inscrits à ce projet. Une dernière prorogation du projet jusqu'en août 2010 a été accordée afin d'étendre la couverture à 2 nouveaux sites pilotes dans les États du Kerala et du Sikkim, sans fonds supplémentaires.

À la dernière session du Comité en 2010, un représentant de l'agence d'exécution a fait une présentation des principaux résultats du projet. Le Comité a pris acte de l'étendue des travaux de l'Agence d'exécution dans l'exécution des activités du projet et a considéré le projet comme achevé sous réserve de la réception d'un rapport d'audit financier satisfaisant. Le secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport financier satisfaisant en août 2011.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement de ce projet était de créer les conditions d'un développement forestier durable, et à partir d'elles de réaliser ce développement dans l'État de Madhya Pradesh, cette réalisation devant servir de modèle à reproduire dans le reste du pays. Plus précisément, le projet devait : 1) mettre au point et exploiter un système fonctionnel de C & I de l'aménagement forestier durable avec la participation des communautés au travers d'un affinage du Processus de Bhopal-Inde en se conformant aux lignes directrices contenues dans les critères et indicateurs de l'OIBT, et 2) instaurer les capacités institutionnelles devant permettre l'application des C & I de l'aménagement forestier durable en tenant compte des principes contenus dans les manuels de l'OIBT et d'autres documents pertinents.

III. Réalisations et produits du projet

Le projet a exécuté ses activités dans six États et a réalisé 12 produits, soit six produits dans chaque objectif spécifique. Le rayonnement des activités du projet a gagné d'autres stations de projet au cours de la période de son exécution qui s'est étalée sur plus de 9 ans ; un total de 16 UFA (80 comités mixtes de gestion forestière) et six États, à savoir le Madhya Pradesh, Chhattisgarh, Gujarat, Orissa, Kerala et Sikkim ont ainsi été couverts. Les réalisations et les résultats sont résumés ci-dessous ;

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Mettre au point et exploiter un système fonctionnel de C & I de l'aménagement forestier durable, avec la participation des populations

- Un système bien défini de C & I de l'AFD / GDF a été élaboré et instauré dans seize UFA des Etats du projet grâce à la participation des collectivités et celle d'autres intervenants.
- Une procédure normalisée de définition de l'Elaboration des critères et indicateurs de l'unité locale (*Local Unit Criteria and Indicators Development* ou LUCID) et des normes parachevées d'évaluation de la pérennité des forêts au niveau des UFA par le biais de la participation des collectivités.
- Des lignes directrices sous la forme d'un guide pratique et plan C&I sur dix ans pour les Etats du projet ainsi qu'un plan d'action de dimension nationale devant lancer la GDF dans le pays grâce à la participation de quatre-vingts Comités mixtes de gestion forestière établis dans les stations du projet.
- Des mesures institutionnelles élaborées en vue d'intégrer le cadre C & I dans la gestion des forêts au niveau des unités forestières d'aménagement (UFA). Des relevés périodiques / chronologiques, correspondant aux indicateurs définis, effectués avec la participation des collectivités (groupes de travail) et une base de données fonctionnelle élaborée, qui est mise à jour régulièrement avec des données de référence constituées pour les UAF du projet.
- Pour évaluer l'indice de pérennité, un logiciel dédié (Système de contrôle de gestion forestière) a été développé et testé dans les États du projet.
- Publication de documents techniques, le bulletin trimestriel "C & I India Update" et création d'un site web (www.iifm.ac.in/sfmindia), avec une diffusion large des produits du projet dans l'ensemble du pays ainsi que dans les pays membres de l'OIBT.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Mettre en place des capacités institutionnelles requises pour l'application des C & I de l'aménagement forestier durable.

- Des programmes de renforcement des capacités, des formations et des ateliers ont été organisés au niveau local, couvrant l'exécution de la gestion forestière et le niveau politique et à l'échelon des Etats des programmes de sensibilisation. Au niveau régional, des ateliers ont été organisés en vue d'accroître la sensibilisation dans le secteur.
- À l'appui des travaux de renforcement des capacités, des manuels de formation en anglais et en hindi (langue locale) ont été publiés et partagés entre les intervenants. Pour les personnes analphabètes, un manuel illustré a été publié reflétant la sagesse et les connaissances qu'entretiennent leur communauté de la pérennité des forêts. Un programme d'enseignement sur le thème de la GDF a été élaboré et publié à l'intention des institutions nationales et des universités dispensant des formations diplômantes et assurant des enseignements de deuxième cycle.
- Un voyage d'étude a également été organisé pour les partenaires du projet et certaines personnes à des organisations internationales, des stations de mise en œuvre de la GDF et d'autres projets forestiers en vue d'améliorer leur connaissance et leur assimilation des concepts de la GDF. Des contributions ont été fournies pour l'ouverture de la cellule GDF et la coordination des activités GDF à l'échelon national et à celui de l'Etat. Des groupes de travail spécialisés ont été créés dans les stations du projet qui ont été motivés à procéder à des observations et à pratiquer des relevés des indicateurs sur le terrain en vue de permettre un bilan de l'avancement de la GDF à l'échelon des UFA.
- Les problèmes et les limites de l'actuel système de comptabilisation des ressources forestières (*Forest Resources Accounting, FRA*) utilisé par le secteur pour rendre compte de la part contributive des forêts au développement économique de la nation ont été cernés. En se fondant sur les conclusions de cette étude, un meilleur système FRA a été mis au point dans le cadre d'une concertation des intéressés.
- Le système nouvellement mis au point a été testé sur le terrain et affiné et son intégration dans la gestion forestière a été proposée. Six études de cas ainsi que des manuels de formation ont été développés qui ont démontré l'applicabilité et présenté les avantages concrets qui ne sont pas encore reconnus ou qui sont sous-estimés par le secteur.
- Les travaux de développement des capacités ont été réalisés avec fruit, en ayant permis l'amélioration des compétences et l'utilisation par le secteur du système FRA amélioré. Cela a suscité l'intérêt de l'Organisation statistique centrale (*Central Statistical Organisation*) et du ministère de l'Environnement et des Forêts du gouvernement indien et des initiatives ont été prises en vue de son intégration dans la gestion.
- Des initiatives de certification progressive ont été prises s'articulant sur un rapport qui dresse l'état des lacunes de la recherche et qui visent à renforcer les initiatives GDF du pays.

- Des normes ont été élaborées pour des espèces rares de PFNL en vue de leur gestion durable et de l'instauration de leur traçabilité commerciale.

Le projet a élaboré et publié un certain nombre de documents techniques relatifs aux C & I de la GDF et les a diffusés aux parties intéressées de tout le pays. Les documents techniques publiés par le projet sont les suivants :

- Forest Resource Valuation and Accounting : An Exploratory study in the State of Orissa. ISBN : 978-81-7969-060-4. Pages 1-126.
- Manual : Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management in India - 2008. ISBN : 81-7969-061-1. Pages. 1 - 108.
- Illustrated manual on Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management. 2008. ISBN No. 81-7969-002-4. Pages. 1-158.
- Forest Resource Valuation and Accounting : An Exploratory study in the State of Gujarat. ISBN : 978-81-7969-058-1. Pages 1-122.

IV. Résultats et impacts

Le projet s'est attaché à affiner le corps national des C & I de la gestion des forêts naturelles, qui avait été élaboré dans le cadre du « Processus de Bhopal-Inde ». La procédure élaborée pour évaluer la durabilité dans le cadre des C & I sera utile pour la réalisation de la GDF et la pratique de l'aménagement durable des forêts à l'échelon national comme à celui des États. Les programmes de développement des capacités ont eu pour bénéficiaires plus de 3000 personnes du secteur forestier et des secteurs connexes. La main-d'œuvre qualifiée à l'échelon des États a pu mettre en œuvre l'orientation politique nouvelle et le code du plan de travail. La main-d'œuvre formée a également fourni au secteur des personnes ressources et permis un meilleur développement des compétences grâce aux programmes de formation de formateurs à l'échelon des États. Les documents techniques et les manuels publiés par le projet seront d'un apport indispensable pour l'application du cadre C & I à la GDF. Les ministères des forêts des États ont déjà fourni tous les documents techniques en anglais ainsi qu'en hindi (langue nationale) pour améliorer leurs connaissances sur le sujet.

Les décideurs et les exécutants sont bien familiarisés avec le concept et seront en mesure d'adopter l'AFD / GDF sur la base des futures nouvelles orientations. Le système FRA mis au point par le projet a été testé largement dans les États du projet et il a été proposé l'institutionnalisation du FRA comme système permettant de rendre compte de la contribution de la sylviculture au développement économique de la nation. Le FRA permettra d'intensifier la participation des collectivités grâce au flux continu des bienfaits réalisés et aussi attirer davantage d'investissements dans la mise en valeur durable des forêts. Les initiatives du projet dans l'élaboration de normes pour certains PFNL identifiés permettront d'améliorer les démarches dans ce domaine et de renforcer l'AFD / GDF. Un comité a été constitué pour la révision du Code du plan national de travail et y intégrer les C & I. Le projet a créé les conditions de l'intégration des C & I de la GDF dans le pays.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- La participation effective des UFA et des ministères des forêts des différents États aux initiatives tendant à la GDF a connu des difficultés en l'absence d'un mandat politique du Ministère central portant sur l'institutionnalisation des C & I de la GDF.
- L'Application effective de la GDF ne serait possible qu'après l'intégration dûment opérée du cadre des C & I dans le code de plan de travail national (Directives générales sur les politiques publiques)
- L'octroi de crédits suffisants et la dotation du Bureau du Plan de travail d'équipements modernes, le renforcement des capacités et la collaboration avec les institutions compétentes constituent des conditions sine qua non de l'institutionnalisation de la GDF au niveau des UFA.
- Un organisme national d'accréditation officiellement reconnu par le secteur doit exister dont le rôle sera de dispenser un encadrement technique et qui produira aussi un travail de renforcement des capacités auprès des administrations des États comme auprès des UFA.
- Le projet a sensibilisé les parties prenantes à l'importance des outils, mais il aurait dû faire une place plus grande à l'implication directe des ministères des forêts des États dans l'exécution du projet. L'implication en pointillés des ministères des forêts a bridé le degré d'engagement des États du projet dans l'adoption des outils mis au point par ce dernier.

- Des rotations de personnel répétées dans les directions des UFA ne sont pas souhaitables pour l'institutionnalisation de la GDF
- Les visites d'immersion dans les initiatives GDF constituant des exemples de réussite et l'interaction avec les institutions internationales ou la communauté internationale ont contribué à orienter les personnes concernées vers une appropriation du concept, duquel ils se sont fait ensuite les champions dans leurs États respectifs. Davantage d'initiatives de cet ordre devraient ainsi être prises par les États pour amener les personnes à oeuvrer en faveur de la GDF.
- Ce projet n'est qu'un début et d'autres initiatives sont attendues à l'échelon national comme à celui des gouvernements des États en direction de l'institutionnalisation de la GDF dans le pays
- Les moyens disponibles au plan local sont limités et ainsi le renforcement des capacités des communautés et du personnel forestier de terrain constitue un impératif avec l'aide de la maîtrise et de l'usage des langues et dialectes locaux. Pour cela, plusieurs modules de formation de formateurs (FdF) sont requis.
- L'autonomisation et l'habilitation des comités mixtes de gestion forestière (JFMC) par des protocoles d'entente sont importantes pour l'institutionnalisation de la GDF au niveau des UFA. À cet égard il doit exister une volonté politique forte et un engagement explicite du ministère des forêts. Il est ainsi nécessaire d'élaborer des corps de C & I en plus grand nombre pour le développement durable des PFNL, dans l'intérêt de la biodiversité et en vue de l'instauration de systèmes de surveillance de la déforestation et la dégradation forestière qui soient en résonance avec le Processus Bhopal-Inde au regard des enjeux de la diversité écologique et environnementale et de ceux des valeurs socio-culturelles des populations, dont le degré de dépendance qu'entretiennent ces dernières.

Le développement du personnel et le renforcement des capacités des intervenants forestiers resteront un produit durable du projet. Cette main-d'œuvre qualifiée ira renforcer l'objectif de la GDF pays. Elle sera au service de l'orientation politique nouvelle qui passe par l'intégration des C & I dans la préparation du plan de gestion. Le système FRA et les normes élaborées pour la certification seront encore renforcés avec la recherche et le développement. Les cellules GDF mises en place au niveau central et à celui des États effectueront les activités GDF et assureront la coordination de l'AFD au niveau des États et à celui des UFA. Le système d'information webmatique sera en outre renforcé par le partage et l'échange de vues et d'enseignements. La cellule créée à l'IIFM pour traiter la problématique de la GDF et de la certification forestière continuera de publier les documents techniques et de mener des recherches tout en assurant l'actualisation de la base de données des C & I et en publiant le bulletin, « C & I India update ». L'IIFM s'est engagé en faveur du renforcement des capacités et s'est déclaré résolu de continuer d'accompagner les initiatives GDF par son activité de R & D.

VI. Remarques de conclusion

Le projet a exécuté ses activités avec la collaboration de divers ministères et organismes forestiers des États et celle de consultants indépendants nationaux. Toutefois, cette exécution a pris beaucoup plus de temps que la durée de ce projet initialement prévue. La raison principale de ce retard considérable est à rechercher dans le fait que le projet a été élargi ses activités au-delà des quatre États afin de couvrir des types de forêts et de communautés plus représentatifs dans les États du Kerala et du Sikkim. L'affinage du système C & I dans seize UFA des États du projet ainsi que dans la préparation du plan C & I de dix ans au niveau des États du projet et au niveau national pour mettre en route l'aménagement forestier durable dans le pays a également pris plus de temps que prévu.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, les rapports techniques ainsi que le rapport d'audit financier, jugé satisfaisant, qui avait été réclamé à la dernière session du Comité en 2010, le Comité pourra déclarer ce projet comme achevé.

(3) PD 199/03 Rev.3 (F) Renforcement de la capacité nationale et de la collaboration régionale au service de l'exploitation durable des ressources génétiques de la forêt en Asie tropicale (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	574 440
Budget OIBT :	US\$	343 440
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	343 440

Gouvernement de Malaisie :

US\$ 231 000

Agence d'exécution : Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM) en collaboration avec l'Asia Pacific Association of Forestry Research Institutions (APAFRI) et l'International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI).

Session d'approbation : Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)

Date de lancement et durée : Février 2006 / Prévues 36 mois, Réelles : 54 mois

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 17 août 2005 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 2 février 2006. Une prolongation de 18 mois de la durée du projet a été accordée pour terminer le reste des activités, ainsi que pour continuer d'améliorer la qualité des produits du projet en vue de mieux atteindre ses objectifs.

II. Objectif du projet

Ce projet visait à contribuer au développement des capacités nationales et régionales à conserver et à exploiter les ressources génétiques forestières sur un mode durable et à assurer l'échange d'informations entre pays d'Asie tropicale. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants : a) l'élaboration d'un programme régional de coordination des activités nationales et d'appui à un certain nombre de pays s'efforçant de conserver leurs ressources génétiques forestières en vue de leur exploitation durable ; b) l'élaboration d'un mécanisme et de capacités à l'échelon régional permettant l'échange d'informations sur les ressources génétiques forestières et leur exploitation dans un certain nombre de pays asiatiques membres de l'OIBT.

III. Réalisations et produits du projet

Le projet a été exécuté par l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM), en collaboration avec l'Association Asie-Pacifique des institutions de recherche forestière (APAFRI) et *Bioversity International* [<http://www.bioversityinternational.org>], organisme qui promeut la biodiversité agricole au service de l'amélioration des moyens d'existence des populations. Il a compté sept partenaires nationaux : le Cambodge (ministère des Forêts et de la Faune), l'Inde (Conseil indien pour la recherche forestière et l'éducation), l'Indonésie (Centre de recherche et développement pour la biotechnologie et l'amélioration des arbres forestiers), la Malaisie (*Forest Research Institute Malaysia*), le Myanmar (*Forest Research Institute*), les Philippines (*College of Forestry and Natural Resources*, Université des Philippines), et la Thaïlande (Département royal des forêts). Le projet a constitué une activité importante d'un réseau régional Asie-Pacifique sur les ressources génétiques forestières, l'*Asia Pacific Forest Genetic Resources Programme* ou APFORGEN. Les réalisations et résultats du projet sont résumés ci-dessous :

Objectif spécifique 1. Élaboration d'un programme régional de coordination des activités nationales et d'appui à un certain nombre de pays s'efforçant de conserver leurs ressources génétiques forestières en vue de leur exploitation durable

- Une réunion a eu lieu en conjonction avec la rencontre des coordonnateurs nationaux du Programme Asie-Pacifique des ressources génétiques forestières (APFORGEN) à Dehradun les 15 et 16 avril 2006, où ont été examinés et analysés l'état actuel de conservation et de gestion des RGF ainsi que les politiques et stratégies nationales qui les visent dans la région Asie-Pacifique.
- Afin d'identifier les intervenants, d'évaluer les besoins de renforcement des capacités et d'examiner les progrès réalisés dans la conservation des RGF, sept ateliers nationaux ont été organisés comme suit : Philippines (6 février 2007), Indonésie (1er mars 2007), Inde (11 juillet 2007), Cambodge (12 février 2008), Myanmar (26 février 2008), Thaïlande (12 mars 2008), et Malaisie (30 juillet 2008). Les actes de ces sept ateliers nationaux de concertation ont été publiés au début de 2010.
- Un examen à mi-parcours a été effectué du 5 au 7 septembre 2007 pour faire le point sur les travaux effectués et cerner les lacunes en matière de conservation et d'utilisation des RGF, y compris in situ et ex situ, des espèces prioritaires.

Le programme régional (APFORGEN) a ouvert ses activités à la participation d'autres pays de la région, à leurs frais. Les informations utiles à une amélioration de la conservation des ressources génétiques forestières ainsi que les résultats du projet ont été mis à disposition et diffusés à d'autres pays de la région qui ont fait connaître leur intérêt pour l'APFORGEN.

Objectif spécifique 2 : Mettre au point un mécanisme régional et développer la capacité d'échange d'informations sur la conservation et l'utilisation dans sept pays sélectionnés membres asiatiques de l'OIBT.

- Deux ateliers de formation ont été organisés sur le thème *Biodiversité forestière : conservation et gestion des RGF*, à Kuala Lumpur du 11 au 16 juin 2007 et du 7 au 11 juillet 2008 en collaboration avec Biodiversity International
- Le colloque de quatre jours intitulé *Colloque international sur les ressources génétiques forestières*, ayant compté 39 communications techniques, s'est tenu à Kuala Lumpur du 5 au 8 octobre 2009 : un total de 63 participants de 19 pays y ont pris part. Une compilation des résumés des communications a été publiée au début de 2010.
- *Un atelier de formation portant sur la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques forestières* s'est tenu avec succès du 5 au 9 juillet 2010. L'atelier de formation organisé par l'*Institute of Forest Genetics and Tree Breeding* (Institut de génétique forestière et d'amélioration des arbres) à Coimbatore, en Inde, a été suivi par 21 participants.
- Une rencontre sur les *RGF en Asie et dans le Pacifique* a été organisée en marge du *XXIIIe Congrès mondial de l'IUFRO* et des affiches ont été produites et exposées (affiches nationales des sept pays participants).

Les sept pays asiatiques participant au projet (Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines et Thaïlande), qui sont les pays tropicaux membres producteurs de bois de l'OIBT dans cette région, sont appelés à servir de modèles pour l'expansion d'activités similaires du programme régional (APFORGEN) à d'autres pays dans la région Asie-Pacifique.

Le projet a produit les publications suivantes :

- Actes du Programme de ressources génétiques forestières d'Asie-Pacifique (APFORGEN) Rencontre des coordonnateurs et de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) – Actualisation du projet, Dehradun (Inde) 15--16 avril 2006.
- Examen à mi-parcours du projet et du Programme des ressources génétiques des forêts d'Asie et du Pacifique (APFORGEN)
- Rencontre des coordonnateurs nationaux à Bogor, Indonésie, 5--7 septembre 2007.
- Conservation et gestion des ressources génétiques de la forêt : Situation dans sept pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, 2009.
Conservation et gestion des ressources génétiques de la forêt -- Ateliers nationaux de concertation des sept pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, 2009.
- Actes complets du colloque international sur la conservation et l'exploitation durables des ressources génétiques forestières en vue d'atténuer les changements climatiques et d'obtenir une adaptation à leurs effets ; ce colloque s'est déroulé du 5 au 8 octobre 2009.

IV. Résultats et impacts

Les résultats et impacts produits par l'exécution de ce projet ont été les suivants :

- NFP pour les sept pays participants activement impliqués dans les programmes régionaux sur les ressources génétiques des forêts (RGF).
- Les pays participants ont procédé à un bilan de leurs besoins en matière de renforcement de leurs capacités à préserver et exploiter les RGF, et ils stimuleront des stratégies de long terme devant être élaborées dans l'intérêt d'une amélioration de la capacité nationale dans chacun des sous-domaines, à savoir les ressources humaines, les moyens institutionnels, les politiques et l'information.
- Les activités des groupes de travail nationaux et des équipes spéciales ont influé favorablement sur les décideurs.
- La prise de conscience de l'importance des RGF dans les pays a contribué à renforcer les compétences en matière de recherche et de gestion concernant la préservation et la durabilité des RGF.
- Les pays ont rendu compte régulièrement de la situation de la préservation des RGF et des initiatives mises en oeuvre au service de la gestion durable des RGF.

Le résultat le plus notable de ce projet est l'engagement résolu des NFP des sept pays demandé par les diverses activités prévues dans le cadre de ce projet. Cela a été rendu manifeste par la qualité de la plupart des rapports nationaux remis au Projet, ainsi que par les ateliers consultatifs nationaux particulièrement fructueux.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- La bonne exécution des activités du projet qui ont concouru à son achèvement fructueux doit beaucoup à sa conception et à sa planification minutieuses. Lors de l'élaboration de la proposition de projet, le FRIM, qui en a été l'agence d'exécution, avec les deux agences collaboratrices – APAFRI et Biodiversity International – ont mené à bien une étude régionale dont les résultats ont été débattus dans le cadre d'un certain nombre de rencontres régionales.
- Bien que le groupe de travail technique du projet ait maintenu des voies de communications régulières avec les NFP nommés par les institutions nationales participantes, une meilleure assimilation des différences de capacités et de moyens aurait sans doute facilité une meilleure exécution des activités du projet, en aidant à la ponctualité de leur exécution tout en améliorant la qualité générale de leurs produits et résultats.
- La concertation avec les réseaux internationaux et régionaux s'est avérée bénéfique à la planification et à l'exécution de ce projet. Le Département des forêts de la FAO, l'agence danoise du développement international (DANIDA) et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SCP) ont produit des observations constructives. L'université Putra Malaisie et l'Institut de génétique forestière et d'amélioration des arbres de Coimbatore (Inde) a accueilli et dispensé deux formations fructueuses.
- La présentation des produits du projet à dates régulières, consistant à synthétiser et à publier les divers actes et rapports nationaux a concouru à rehausser le profil du projet. Ces publications, tout comme les brochures et affiches produits par l'agence d'exécution et les matériaux soumis par les NFP, ont été distribués par le biais des réseaux de l'APAFRI et de Biodiversity International, ainsi que durant les manifestations régionales et internationales que furent notamment l'Asia Forest Week (Hanoi 2008) et le XXIIIe Congrès mondial de l'IUFRO (Seoul 2010).
- Les remaniements organiques et structurels fréquents et radicaux qui s'accompagnent souvent de mutations de personnel se sont traduits par des nominations successives de NFP dans certains pays.

La pérennisation des acquis du projet bénéficiera d'un mécanisme de collaboration (APFORGEN) qui amplifiera les efforts en faveur de la préservation et de l'exploitation durable des RGF en région Asie-Pacifique. Bien que les informations nationales et régionales sur les RGF aient été assez aisément disponibles et largement diffusées en vue de faciliter les activités ultérieures à ce projet, un besoin persistant demeure d'améliorer la capacité de certains pays. Compte tenu de l'impact imminent du changement climatique sur la biodiversité et les ressources forestières, ces pays doivent investir davantage d'efforts et mieux les cibler dans la préservation et la gestion des RGF. L'on s'attend à ce que l'APFORGEN soit en mesure de renforcer ses fonctions d'émettrice de flux d'information et d'échanges dans le domaine des RGF à l'issue de ce projet.

VI. Remarques de conclusion

Ce projet avait été originellement approuvé pour une durée d'exécution de trois années de février 2006 à janvier 2009 en disposant d'un budget OIBT de USD 343 400. Le projet a cependant pu économiser une part de son enveloppe budgétaire en décidant de ne pas engager le coordonnateur de projet ni de personnel administratif. Deux prorogations, d'un total de 18 mois, ont ainsi pu être financées en réaffectant ces économies à des activités supplémentaires qui ont amélioré la qualité des résultats et des produits de ce projet. Toutes les activités originellement inscrites au projet et un certain nombre d'activités supplémentaires ont été exécutées et les objectifs sont considérés comme ayant été accomplis de manière satisfaisante.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, les rapports techniques correspondant aux activités effectuées, ainsi que le dernier rapport d'audit financier jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(4) PD 200/03 Rev.4 (F) Établissement de vergers semenciers de certaines essences arborées indigènes au Sabah en Malaisie (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	729 782
Budget OIBT :	US\$	367 632
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	153 032
Gouvernement des Pays-Bas :	US\$	189 600
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	25 000
Gouvernement de Malaisie :	US\$	362 150

Agence d'exécution : Sabah Forestry Department (SFD) (Malaisie)

Session d'approbation : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2007 / prévue : 36 mois, réelle : 52 mois

I. Introduction

Le Conseil a approuvé ce projet lors de sa trente-septième session en décembre 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 17 août 2005 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 7 octobre 2005. Le projet a été exécuté par le ministère des forêts de l'Etat malaisien du Sabah.

Lors de la dernière session du Comité en 2010, le Secrétariat a succinctement présenté les résultats du projet suivant les termes de son rapport d'achèvement. Le Comité a pris acte de la bonne exécution du projet et l'a considéré comme achevé sous réserve de la réception d'un rapport d'audit financier satisfaisant retraçant l'affectation de ses fonds. Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'audit financier qu'il a jugé satisfaisant en août 2011.

II. Objectif du projet

L'objectif de ce projet était d'encourager et d'accompagner la plantation à large échelle d'essences indigènes au Sabah. Son objectif spécifique consistait à créer et à favoriser l'implantation, dans des réserves forestières sélectionnées de vergers semenciers de certaines espèces arborées indigènes n'appartenant pas à la famille des diptérocarpacées. Il visait à contribuer à la réhabilitation forestière et à la plantation d'arbres à bois marchand, qui ont été définis comme étapes essentielles dans la voie de l'aménagement forestier durable au Sabah, en accord avec l'engagement de la Malaisie de protéger et de conserver son environnement naturel.

III. Réalizations et produits du projet

Les produits attendus de ce projet étaient les suivants : i) création et mise en exploitation de vergers semenciers dans deux réserves forestières ; ii) enrichissement des connaissances sylvicoles concernant les espèces arborées indigènes sélectionnées ; et iii) assistance et informations techniques sur la plantation d'essences arborées indigènes sélectionnées. Parmi les principales réalisations et les résultats obtenus à l'issue de ce projet, on relève les suivants :

Produit 1 : Vergers semenciers créés et en exploitation dans les deux réserves forestières.

- La création d'un verger semencier comptant un certain nombre d'essences indigènes : 13 essences ont ainsi été plantées sur les sites désignés du verger semencier. Cela représente une superficie de plantation totale de 18 ha en deux endroits dans la réserve forestière de Lungmanis. Le matériel de plantation de ces essences a été obtenu de sources géographiquement disparates afin de s'assurer que toutes les provenances y soient représentées. Quatre essences ont déjà commencé à fructifier pour la première fois. Il s'agit de *Canarium ovatum*, *Cratoxylon formosum*, *Anthocephalus cadamba*, and *Terminalia copelandii*.
- Visites d'étude à des projets de nature similaire dans la région : deux visites à d'autres projets mettant en oeuvre des vergers semenciers étaient inscrites au document de projet, mais une seule a

pu avoir lieu. Cinq membres de l'équipe du projet se sont rendus à Bali en février 2007 pour effectuer une visite au projet OIBT PD 386/05 (Développement technologique au service de la production de matériels de plantation à l'appui de plantations viables d'essences indigènes de Bali grâce à la participation communautaire). La visite s'est avérée très utile car elle a permis de cerner les modalités pratiques par lesquelles les populations locales peuvent être amenées à installer un verger semencier.

Produit 2 : Meilleure connaissance de la sylviculture des espèces arborées indigènes sélectionnées

- Antérieurement à ce projet, les connaissances sylvicole des essences considérées étaient très limitées. Le projet a permis une meilleure connaissance des comportements de croissance, des techniques culturales en pépinière et des normes de stockage de ces essences. Bien que l'idée initiale ait été de se cantonner aux essences se prêtant aux plantations à finalité bois d'oeuvre, certaines des essences visées se sont avérées convenir à la finalité de plante d'ornement. Les indications des taux de croissance ont également été utiles pour déterminer leur adaptabilité à la culture commerciale.

Produit 3 : Assistance et informations techniques sur la plantation d'essences arborées indigènes sélectionnées.

- Deux formations aux techniques élémentaires de culture en pépinière et de création de verger semencier ont été menées à bien; la première, portant sur la sélection des arbres d'élite et la création de vergers semenciers, s'est déroulée du 23 au 25 octobre 2007 à Sandakan. La deuxième formation a été menée conjointement avec le ministère des forêts du Sarawak du 17 au 20 novembre 2008 à Kuching (Sarawak). Ces formations ont également été dispensées à des participants employés de concessions forestières privées. Leur participation a donné lieu à une sensibilisation et a suscité un intérêt pour la mise en oeuvre de matériels de plantation de bonne qualité. Elle a également encouragé les concessionnaires privés à mettre en place leurs propres vergers semenciers. S'ajoutant à ces deux formations, a été dispensée une formation de terrain à des ouvriers forestiers portant sur l'ascension des arbres.
- Un séminaire sur la plantation d'essences arborées indigènes sélectionnées a été organisé : Le séminaire ayant thème "la foresterie de plantation en Malaisie : le cas du Sabah" s'est tenu à Sandakan du 18 au 20 novembre 2009. Dix-neuf communications ont été présentées, fournissant un bon aperçu de la situation actuelle de la foresterie de plantation en Malaisie. Le séminaire a enregistré la présence de 85 participants dont certains du secteur privé, d'autres étant fonctionnaires de l'Administration centrale et du ministère des forêts du Sabah.
- Les matériels de plantation d'essences arborées indigènes sélectionnées ont été fournis aux parties présentes en vue d'essais de plantation : les semences des essences cibles ont été fournies non seulement aux projets de restauration propres au ministère de Forêts mais aussi à quatre grands concessionnaires forestiers. Les plantiers de ces essences mis en place par ces concessionnaires forestiers ont également servi de plantiers expérimentaux, car nombre nombre de ces essences n'avaient jamais été plantées avant ce projet.
- Un guide pratique de la sylviculture des essences arborées indigènes sélectionnées a été publié. Des fiches pratiques et techniques sur la sylviculture des 13 essences visées ont été dressées.

IV. Résultats et impacts

Le projet a eu l'impact souhaité sur tous les bénéficiaires qu'il visait. Le ministère des Forêts du Sabah en particulier a pu grâce à lui enrichir ses connaissances des essences considérées et il se trouve ainsi mieux armé pour dispenser ses conseil sur leur sylviculture. Bien qu'aucun des concessionnaires forestiers privés n'ait été directement associé à l'exécution du projet, ils ont suivi les formations et ont pris part aux séminaires et ateliers organisés par le projet. Trois entreprises ont planté certaines des essences mises en oeuvre dans des plantiers expérimentaux. On espère que sur le long terme, ces concessionnaires créeront leurs propres vergers semenciers.

Pour des raisons écologiques, un intérêt accru a été exprimé pour la plantation d'essence indigènes, non seulement en des plantations forestières mais aussi pour l'aménagement général du paysage et l'ornementation. Dans le cadre des systèmes de certification actuel, la préférence en matière de plantation est accordée de manière explicite aux arbres indigènes. Cela à son tour crée une demande de matériel de plantation d'essences arborées indigènes. Le projet a pu répondre à la demande jusqu'à un certain point en recourant à la cueillette de graines sauvages pendant la durée de son déroulement.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- Bien que le ministère des forêts ait identifié une liste de quelque 25 essences possibles au début du projet, 13 essences seulement avait été plantées à la fin du projet. Pour chacune d'entre elles, l'idée était de disposer d'au moins 10 familles représentées dans le verger semencier pour chaque essence sélectionnée. Cette exigence minimale a été remplie pour seulement 3 des 13 essences. Un regain d'effort est nécessaire pour faire en sorte d'atteindre ce nombre minimal. À cet égard, le projet devrait être axé sur un nombre d'essences réduit (soit 6 à 8).
- Les dégâts causés aux plants par les singes et les cervidés fouissant dans les plantiers ont retardé les travaux du projet de neuf mois environ en obligeant la replantation de certains pieds. Pour remédier à ce problème, des clôtures ont été dressées autour des vergers semenciers ce qui a occasionné des frais. Les enseignements dégagés de cela est qu'il faut dans toute la mesure du possible éviter de créer des vergers semenciers trop près des grandes étendues de forêt naturelle où l'on doit s'attendre à une présence faunique importante.

Le projet a reçu des financements complémentaires en provenance de deux sources différentes : le gouvernement fédéral (US\$ 320 000) sous le même intitulé de projet, et le gouvernement de l'Etat par le truchement de son Fonds de foresterie sociale (US\$100 000). Ces financements supplémentaires aideront à entretenir les acquis du projet au-delà du concours financier de l'OIBT. Le ministère des forêts entend également mettre à l'essai d'autres essences, qui doivent s'ajouter au nombre de celles qui ont été travaillées par le projet. Le ministère sollicitera un financement supplémentaire de la part du gouvernement en vue de procéder aux travaux d'entretien ordinaires du verger semencier. La préférence croissante pour l'utilisation d'essences indigènes dans les plantations forestières a également rendu ce projet plus pertinent, compte tenu du fait que l'on ne sait que peu de choses de la culture des essences indigènes autres que les diptérocarpacées. Cette préférence a également stimulé la recherche sur les potentialités des autres espèces arborées indigènes.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet est parvenu à l'accomplissement de ses objectifs et à livrer ses produits. L'on ne constate aucun décalage important entre ce qui avait été prévu et ce qui a été réalisé.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement, les rapports techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier qui avait été demandé à la dernière session du Comité en 2010, le Comité pourra déclarer ce projet comme achevé.

(5) PD 310/04 Rev.2 (F) **Gestion de la biodiversité et conservation des concessions forestières contiguës à la zone de protection intégrale (Parc national de Nouabale-Ndoki) dans le nord de la République du Congo (Phase II)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	2 321 323
Budget OIBT :		US\$	742 241
Gouvernement de la Suisse :	US\$	420 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	212 241	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	80 000	
Gouvernement de la France :	US\$	20 000	
Gouvernement de Norvège :	US\$	10 000	
Gouvernement de la République du Congo : (Ministère des Eaux et Forêts) :		US\$	168 450
WCS :		US\$	684 032
CIB :		US\$	726 600

Agence d'exécution : Wildlife Conservation Society

Session d'approbation :	Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)
Date de lancement et durée :	3 août 2007 / 36 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation : décembre 2010 (NOLF.10-0192) Deuxième prorogation : mars 2011 (NOLF.11-0025)

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-huitième session en juin 2005 à Brazzaville (Congo) et financé dans son intégralité à la même session. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé le 13 mars 2006. Le premier versement de fonds de OIBT a été retardé par la tenue de concertations entre les parties au projet (CIB, WCS et MEF) relatives à un protocole d'accord devant régir les rôles et compétences des parties dans l'intérêt d'une exécution satisfaisante du projet. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en août 2007. Deux prorogations ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en mars 2011 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation se justifiait par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en août 2011, la durée de l'exécution de ce projet a été de 48 mois au lieu des 36 initialement conçus par le WCS.

II. Objectif du projet

Comme dans la Phase I, ce projet visait à contribuer à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité ainsi qu'à la production de bois tropicaux précieux dans les concessions forestières de plaine formant la zone tampon attenante au parc National Nouabalé-Ndoki (NNNP) dans le nord du Congo. Les objectifs spécifiques étaient les suivants : a) mettre en oeuvre et suivre les dispositifs de gestion des écosystèmes avec l'entreprise forestière et les communautés locales dans la concession forestière de Kabo-Pokola-Loundougou attenante au NNNP et couvrant 1,3 million d'hectares ; et b) promouvoir la transposition d'un modèle de gestion de l'écosystème dans les concessions forestières clés de voûte de l'aire de conservation transfrontalière trinationale commune au Cameroun, à la République centrafricaine et à la concession forestière Mokabi en République du Congo.

III. Réalisations et produits du projet

Selon le document de projet, le dernier rapport technique, le rapport d'achèvement et le dernier rapport d'audit financier, toutes les activités du projet ont été effectuées sans encombre grâce à la coopération de ses parties prenantes (Ministère des forêts, secteur privé et société CIB, ONG et environnementales and associations représentant la société civile locale intervenant dans différentes stations du projet) et elles ont contribué aux réalisations et produits suivants :

- Pour la surveillance de 1,3 millions d'hectares de superficie du projet et la mise en place du dispositif anti-braconnage, une équipe de 34 éco-gardes (recrutés parmi les membres des collectivités locales) a fonctionné avec l'appui du projet, celui de la société CIB et celui du gouvernement par l'entremise du ministère des forêts de la République du Congo;
- L'équipe technique composée de 15 agents, chargée de la campagne de sensibilisation portant sur les principes de la gestion faunique durable et de la protection de la faune, a poursuivi ses travaux dans le cadre de séances d'éducation de la jeunesse et de sensibilisation des adultes dans 44 villages et 26 établissements scolaires.
- Le plan de gestion faunique a été élaboré et intégré au plan de gestion forestière des concessions forestières CIB, en fonction des résultats des inventaires forestiers multiresources. Pour une plus grande efficacité, s'agissant de la protection de la faune, les populations riveraines ont été associées à la mise en oeuvre du plan de la gestion forestière car elles étaient considérées comme faisant partie de la solution au problème pour lequel elles ont été reconnues parties prenantes de premier ordre.
- Les normes techniques de l'exploitation à faible impact reposant sur un système SIG ont été mises à jour, testées et instaurées dans toutes les concessions forestières CIB (Pokola, Kabo and Loundougou-Toukoulaka) qui sont certifiées par le FSC, en ce qui concerne la conservation de la biodiversité dans les zones du projet;
- Quatre micro-projets, afférents aux sources de remplacement des moyens d'existence des populations riveraines, ont été mis en oeuvre à proximité des concessions forestières de Kabo et Pokola, tandis que trois ont été mis en oeuvre à proximité de la concession forestière de Loundougou-Toukoulaka, selon

les termes du protocole d'accord signé par la société CIB et les collectivités locales sous la supervision du gouvernement du Congo et d'une ONG environnementale internationale.

IV. Résultats et impacts

La réalisation des deux objectifs spécifiques du projet contribuant à la réalisation de l'objectif de développement inscrit dans le montage du projet peut être portée au crédit de la mobilisation de tous les acteurs associés à l'exécution du projet, ce qui s'est traduit par les résultats et retombées suivants :

- Toutes les concessions forestières de la société CIB sont certifiées par le FSC en reconnaissance de la bonne exécution des plans de gestion forestière articulés sur des inventaires forestiers multiressources, ces plans ayant intégré un plan de gestion faunique et l'utilisation de techniques d'exploitation forestière à impact réduit, tout en bénéficiant de la mobilisation des populations riveraines.
- Le gouvernement du Congo a encouragé les entreprises forestières ayant leurs exploitations en République du Congo à recourir aux techniques d'exploitation à faible impact (EFI) dont l'efficacité a été testée dans les concessions forestières de la CIB ;
- Les concessions forestières CIB ont joué un rôle dans la zone tampon en faveur de la protection du parc national Nouabalé-Ndoki situé dans le nord de la République du Congo, qui fait partie de l'aire protégée trinationale de Sangha, laquelle se compose de portions de territoires du Cameroun, de la République Centrafricaine, et de la République du Congo, en mobilisant l'entreprise et les communautés locales sous la supervision du gouvernement du Congo et d'une ONG environnementale internationale;
- Des programmes de gestion faunique reposant sur le modèle de la CIB ont été élaborés et mis en œuvre par des entreprises forestières comme Danzer dans ses concessions forestières de Ngombé ou comme Rougier dans ses concessions forestières de Mokabi.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les enseignements dégagés par cette exécution de projet dans la concession forestière de Kabo ont été synthétisés dans un document en vue d'en assurer la diffusion à d'autres concessions forestières de l'entreprise CIB comme aux autres concessions forestières entourant les aires protégées transfrontalières trinationales de Sangha (parc national Nouabalé Ndoki en République du Congo, parc national Lobéké au Cameroun et Ndzanga Sangha en République Centrafricaine). Parmi les enseignements dégagés dans la réalisation de cet objectif, ressortent les suivants :

- La stratégie du projet consistant à mobiliser les acteurs concernés, par le biais d'un partenariat entre les acteurs et les bénéficiaires visés (secteur privé et société CIB, gouvernement avec le ministère des eaux et forêts, une ONG environnementale avec le WCS et des communautés locales) a été déterminante dans la réalisation des objectifs du projet;
- Ce partenariat a permis l'exécution fructueuse du projet dans un mode participatif grâce aux éléments et démarches suivants : gestion du massif au lieu d'une gestion cantonnée aux concessions forestières de la CIB ; activités de substitution devant assurer le maintien des moyens d'existence et des sources de protéines d'origine animale devant se substituer en partie à la viande de brousse. Délimitation des terrains devant accueillir des activités de substitution des communautés ; mobilisation des communautés et non point seulement de leurs chefs ; et exigences de certification FSC obligeant la société CIB à faire participer les communautés à la gestion des ressources forestières.

En ce qui concerne la pérennisation des acquis du projet, la plupart des réalisations qui concernent la conservation de la biodiversité avec la participation des communautés locales continueront d'être entretenues par la société CIB afin de satisfaire aux exigences de la certification FSC.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, le dernier rapport technique et du dernier rapport d'audit financier, le Projet PD 310/04 Rev.2 (F) sera déclaré achevé, après l'exécution des recommandations et des actions de suivi de la Division des services administratifs qui concernent l'examen du dernier rapport d'audit. Des exemplaires du rapport d'achèvement et certains autres documents techniques sont disponibles à la demande auprès du WCS ou du Secrétariat.

(6) PD 324/04 Rev.3 (F) Aménagement durable des ressources forestières tropicales par des accords multi-acteurs dans les zones sous régime foncier coutumier en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 1 032 734

Budget OIBT : US\$ 452 196

Gouvernement du Japon (FA) : US\$ 102 196

Gouvernement du Japon (BPF-A) : US\$ 255 000

Gouvernement d'Australie : US\$ 70 000

The Nature Conservancy (TNC) : US\$ 25 000

Gouvernement de PNG : US\$ 580 538

Agence d'exécution : Administration forestière de PNG en collaboration avec *The Nature Conservancy* (TNC)

Session d'approbation : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Novembre 2006 / prévue : 36 mois, réelle : 46 mois

Extrait de CRF(XLIV)/3 :

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-neuvième session et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 16 mai 2006 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 22 novembre 2006.

Le projet a achevé ses activités conformément à l'objectif qui était le sien en octobre 2010.

À la dernière session du Comité en 2010, un délégué de la PNG et le chef de projet de l'agence d'exécution ont présenté les résultats du projet en livrant les enseignements tirés de sa mise en œuvre. Le Comité a félicité les exécutants de ce projet pour sa mise en œuvre réussie et a déclaré qu'il serait considéré comme achevé à la réception d'un rapport d'audit financier satisfaisant. Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport financier satisfaisant en mars 2011.

II. Objectif du projet

Le projet visait à aider les propriétaires forestiers du massif montagneux Adelbert Range et de l'ensemble du territoire papou-néo-guinéen à conserver et mettre en gestion durable leurs forêts et à assurer des moyens d'existence pour les générations actuelles et futures. Son objectif spécifique consistait à aider les propriétaires forestiers de l'Adelbert Range à appliquer de manière efficiente les conventions de conservation de la nature et les plans d'aménagement visant l'aménagement durable de leurs forêts et la satisfaction de leurs besoins vivriers.

III. Réalisations et produits du projet

Les réalisations et les produits principaux de ce projet peuvent être résumés comme suit :

ELEMENTS DU PROJET	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ETAT DE RÉALISATION DES PRODUITS ATTENDUS
Produit 1 : Six clans Almami prêts à gérer leurs ressources forestières dans la chaîne des Adelbert selon les plans de gestion convenus, intégrant les priorités de	• Six clans ont signé un accord de conservation et chacun a élaboré des plans de gestion territoriale et d'occupation des sols.	• Contrats écrits de conservation écrites et plans de gestion élaborés et diffusés aux collectivités et utilisés.	Les résultats attendus ont été dépassés. 20 clans ont signé des accords de conservation et de gestion territoriale et occupation des sols et d'approuver les plans élaborés et avalisés par la collectivité territoriale Almami.

<p>conservation, avec le soutien de la collectivité territoriale Almami.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité territoriale Almami apporte son soutien actif à travers le développement des cantons (<i>wards</i>) et des comités consultatifs de l'environnement, avec des dotations budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme de financement de long terme élaboré par le truchement d'une coopérative de conservation 	<p>Les approches communautaires intègrent adéquatement les objectifs de conservation de la biodiversité</p> <p>Les communautés mettent en œuvre leurs modes d'occupation des sols en fonction de leurs plans de gestion territoriale.</p>
<p>Activité 1.1 - Etablir des accords de conservation en conformité avec le code de lois environnementales et de conservation de la collectivité territoriale Almami</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarcation des limites de la zone de conservation, et accord entre tous les clans concernés • Contrat de conservation signé 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation des réunions de village • Lettre communautaire au Comité consultatif • Contrat de conservation écrit 	<p>20 clans ont signé des contrats de conservation avec le président de la collectivité territoriale Almami comme stipulé par la loi environnementale et de conservation de cette collectivité (Almami LLG).</p>
<p>Activité 1.2 Identifier et intégrer les priorités de la biodiversité dans les plans de gestion territoriale au niveau de la collectivité territoriale, des "cantons" (<i>wards</i>) et des clans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de cartographie de la biodiversité utilisés par les membres du clan et acceptés par les autorités de cantons et d'arrondissements. • Objectifs de biodiversité identifiés et cartes utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation des décisions du village ou du clan • Travaux cartographiques déposés près les autorités de canton et d'arrondissement 	<p>Zones riches en biodiversité ont identifiées et constituées en coeur des les zones de conservation; délimitation nette dans les plans d'occupation des sols et de gestion territoriale.</p>
<p>Activité 1.4 Stratégie de financement durable complète et formations ayant pour thème les entreprises économiquement et écologiquement viables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de financement durable élaborée conjointement avec des partenaires • Formation en entreprise économiquement et écologiquement viable enseignée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation avec recommandations • Archives de canton et de district 	<p>Les communautés de conservation ont mis sur pied des coopératives de conservation axées sur le cacao et liés au marché du commerce équitable en vue d'obtenir de meilleurs prix et de une prime pour investir dans des projets de développement social.</p>
<p>Activité 1.5 Dispenser un accompagnement institutionnel et des formation pour assurer l'application effective de la loi de la collectivité territoriale Almanmi sur l'environnement et la conservation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les auto-évaluations institutionnelles et des plans d'actions prioritaires mis en œuvre • Le Comité consultatif assure les plans de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Notes d'auto-évaluation et plans d'action • Procès-verbaux des décisions prises la collectivité territoriale Almami (Almami LLG) • Réexamen des plans de gestion 	<p>Un plan quinquennal reconductibles élaborés pour Almami ayant la conservation comme un de ses objectifs a été intégré dans le plan de district et a été financé.</p>
<p>Activité 1.6 Établir des partenariats avec d'autres groupes locaux, y compris Vision</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accords officiels passés avec les organisations couvrant les 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de service officialisés • Plan de travail 	<p>L'UE à travers son programme d'approvisionnement en eau en milieu rural et</p>

Mondiale, Eglises luthériennes et catholiques, améliorer la santé et la prestation de services d'éducation pour soutenir les moyens de subsistance pérennes.	stratégies de santé, éducation, deux stratégies de subsistance <ul style="list-style-type: none"> • Attentes des clans en matière de prestations de services satisfaites 	conjoint <ul style="list-style-type: none"> • Discussions des groupes thématiques 	d'assainissement a financé des captages d'eau de pluie pour neuf clans. Les services de santé luthériens ont facilité des formations de sage-femmes de village; la Fondation Recherche Conservation a organisé une formation à l'éducation environnementale pour le personnel enseignant dans les districts d'Almami et Bogia.
Produit 2 Les enseignements dégagés l'intégration des activités visent à aider les propriétaires de ressources locales et les partenaires à œuvrer à la conservation durable en faisant la démonstration de la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat solide bien développé aux niveaux provincial et national pour promouvoir et appliquer des accords efficace entre les parties prenantes. • Au moins trois arrondissements/distriicts avec une législation similaire élaborent des accords de conservation avec des clans propriétaires de forêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des accords et des réunions entre les partenaires • Procès-verbaux législatifs • Carte des sites prioritaires 	Loi environnementale et sur la conservation d'Almami LLG a été intégrée en West New Britain. Mémorandum d'entente signé avec deux provinces dans la province de Manus
Activité 2.1 - Identifier et appliquer les éléments clés pour l'entrée communautaire réussie et l'engagement avec des partenaires provinciaux et nationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires sont convenus des éléments clés de la réussite • Les critères de réussite font partie du schéma de la campagne d'intégration 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des atelier (s) et des rencontres entre partenaires • Schéma d'intégration 	Outils et processus d'engagement communautaire et les processus ont été distribués aux partenaires et intervenants pour application sur le terrain.
Activité 2.2 Procéder à un examen, confié à l'Autorité forestière de PNG, des politiques nationales et les lois provinciales pour déterminer les mesures nécessaires à l'adoption de la démarche développée dans le massif de l'Adelbert	<ul style="list-style-type: none"> • Examen complété assorti de recommandations et options idoines • Mesures de soutien et d'incitations identifiées • «champions» principaux engagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Gouvernement provincial et national, • Mesures et mesures incitatives concertées • Les champions participent activement à des visites, des discussions et des ateliers 	La loi provinciale de protection des forêts de Madang promulguée et publiée. D'autres provinces adoptent des lois similaires. (Manus et Sepik oriental)
Activité 2.3 - Echange et consolidation des leçons et développement d'outils efficaces avec les partenaires en vue	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers outils / méthodes organisés • Gestion aire de conservation et outils d'aménagement du 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des ateliers • Procès-verbaux des réunions de planification communautaire 	Outils et processus de mobilisation communautaire et les processus ont été publiés et distribués aux partenaires et intervenants pour application sur le terrain.

d'une et d'une GDF s'appuyant sur les détenteurs de la ressource	territoire élaborés		
Activité 2.4 - Identifier et créer des perspectives commerciales d'affaires et des systèmes de microcrédit compatibles	<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité de perspectives commerciales pour petites affaires évaluée • Forum des petites entreprises et programme d'échanges communautaires menés à terme • Système de micro crédit mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des opportunités d'affaires et des incitations compatible Perspectives pour les système de micro-crédit • Actes et procès-verbaux des partenariats privés 	Trois coopératives de conservation ont été enregistrées dont l'un d'elles, Adelberts Conservation cooperative, est liée aux marchés du commerce équitable pour le cacao biologique en provenance de communautés qui ont développé des plans d'occupation des sols avec une zone de conservation
Activité 2.5 - Identifier et cartographier les sites prioritaires et concevoir un programme d'intégration.	<ul style="list-style-type: none"> • Carte des sites prioritaires • Campagne d'intégration convenue • Partenaires dans au moins trois sites identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte publiée conjointement • Schéma d'intégration • Dossiers et rapports des partenaires 	Trois provinces ont été identifiées par le biais des <i>Bismark Sustainable Development Planning processes</i> comme pouvant travailler avec les Gouvernements provinciaux pour élaborer des plans de développement durable
Activité 2.6 - Examiner les progrès réalisés, identifier les enseignements et les mesures utiles pour améliorer l'obtention des produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats, impacts évalués et éléments conditionnant les forces et les faiblesses de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture tous les six mois des indicateurs de suivi, et audit du projet par The Nature Conservancy • Rapports de projets semestriels 	Six rapports de projet semestriels ont été rédigés et transmis et trois états financiers audités ont été soumis à l'OIBT.

IV. Résultats et impacts

À travers l'exécution de ce projet, tous les bénéficiaires visés ont été associés aux décisions relatives aux modalités de sa mise en œuvre en vue de l'obtention de ses résultats escomptés. Les communautés locales administrées par la collectivité territoriale Almami et en particulier les communautés de la division de recensement Mugumat Yakiba ont été les premiers bénéficiaires visés. L'aval accordé aux plans de gestion territoriale par la collectivité territoriale Almami et sa signature des contrats de conservation avec les chefs de clan ont été des jalons très importants. L'implication du gouvernement provincial Madang s'est faite à travers l'adoption de la législation Almami sur l'environnement et la conservation et l'élaboration d'une législation semblable au niveau provincial. L'implication des trois organismes gouvernementaux nationaux, à savoir l'autorité forestière du PNG, le ministère de l'Environnement et de la Conservation et le ministère de la Planification nationale et du Suivi et leurs conseils, dont ils ont fait bénéficier le Comité directeur du projet en intervenant en son sein, ont grandement contribué à la réussite du projet et ces trois agences et le Gouvernement se sont félicités du partenariat actif avec les ONG, notamment The Nature Conservancy et les communautés locales, qui a pu être mis en place pour faire de ce projet une réussite.

Le modèle de coopérative de conservation Adelbert témoigne de l'autonomisation des populations dans l'intérêt de la conservation et de la gestion durable des forêts et de l'effet de levier que produit leur mobilisation lorsqu'elles appliquent leurs plans de gestion territoriale et s'engagent dans la production d'un produit de base commercialisable (*le cacao*). Le résultat financier ainsi produit contribuera à soutenir les efforts de conservation et à financer les projets de développement social devant améliorer leurs moyens d'existence.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principales leçons tirées de l'expérience et des problèmes rencontrés dans l'exécution du projet sont les suivantes :

- L'impossibilité de mettre en œuvre un système d'aires protégées satisfaisantes dans le cadre législatif existant a créé l'occasion de concevoir de nouveaux mécanismes aux termes desquels des terres ont pu être mis en défens pour la conservation au sein des régimes de propriété foncière traditionnels.
- Les pouvoirs publics, les ONG et les partenaires du développement doivent conférer aux propriétaires des ressources les moyens de leur indépendance financière en mettant à leur disposition une expertise qui renforce leurs capacités en matière de responsabilité, de transparence propice à la bonne gouvernance, en reliant les communautés aux partenaires dont la mission est de dispenser de tels services.
- La conservation de la biodiversité n'occupe pas un rang très élevé au niveau communautaire où la les services de santé, d'éducation de qualité et l'aménagement d'infrastructures routières font cruellement défaut.
- Tous les risques possibles doivent être identifiés pour gérer l'élément de risque général. Les résultats du projet doivent être précisés afin de minimiser les malentendus et de répondre eu degré élevé des attentes.
- Les sources de financement doivent être transparentes et tout financement homologué en nature et en espèce doit être déclaré.
- La participation communautaire dans l'exécution d'un projet mettant en présence des clans nécessite un investissement énorme en temps et en ressources.
- La pérennisation des acquis du projet au-delà de sa date d'achèvement est tributaire de l'efficacité de la coopérative de conservation des forêts. Les résultats qu'obtiendra la coopérative de conservation permettra de financer le programme de conservation et des projets de développement social.
- Le partenariat est un outil important pour les progrès et la réussite, comme le sont les résultats concrets et réels tels qu'observés et ressentis. Le partenariat augmente les ressources et améliore également toutes capacités déficientes. Un enjeu important consiste à identifier des moyens de surmonter des obstacles qui sans cela seraient susceptibles de compromettre le partenariat entre les deux parties.

S'agissant de la pérennisation des acquis au-delà de la période de financement extérieur, la direction du projet a décidé de mettre en avant une proposition visant à soutenir les coopératives de conservation immatriculées par les communautés de conservation. On compte à l'heure actuelle trois coopératives de conservation immatriculées, à savoir; Miani, Mima et Adelberts. La direction du projet a aidé la coopérative Adelberts à s'immatriculer auprès d'une organisation internationale de commerce équitable et en octobre 2010, cette coopérative a reçu une certification de commerce équitable l'autorisant d'exporter des produits de cacao labélisés comme équitables sur les marchés internationaux. La pérennisation du projet sera financée par la coopérative de conservation Adelbert dirigée et gérée par des chefs communautaires habilités par les communautés de conservation.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, jugé satisfaisant, qui avait été demandée à la dernière session du Comité en 2010, le Comité pourra déclarer ce projet comme achevé.

Le projet a été exécuté en conformité avec le document de projet pour s'assurer que les propriétaires de forêts locales dans le massif de montagne Adelbert ont effectivement appliqué les contrats et plans de gestion de la conservation pour conserver et gérer durablement leurs forêts et répondre aux besoins vivriers des populations. Le projet a contribué au développement de coopératives de conservation comme mécanisme de financement durable propre à assurer la conservation et la gestion durable des forêts.

(7) PD 349/05 Rev.2 (F) **Critères d'aménagement de la mangrove et des forêts inondées dans les plaines du centre du littoral de Veracruz au Mexique : outil de gestion communautaire (Mexique)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 024, 521
Budget OIBT :		US\$	387 926
Gouvernement du Japon :	US\$	327 926	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	40 000	
Gouvernement de Finlande :	US\$	20 000	
Gouvernement du Mexique :		US\$	637 225

Agence d'exécution : Institut d'Ecologie

Session d'approbation : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Février 2007 / 36 mois

Révision approuvée de la date d'achèvement : Première prorogation jusqu'en septembre 2010 (CRF XLI)

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-neuvième session en novembre 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la quarantième session en juin 2006. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en août 2006. À la soumission du premier plan des opérations annualisé, le premier virement des fonds a été opéré en janvier 2007.

II. Objectif du projet

L'objectif d'ensemble de cette proposition de projet était de contribuer à la conservation et à l'exploitation durable des mangroves et des formations boisées sur les cordons littoraux du golfe du Mexique. De manière plus spécifique, il s'agissait d'élaborer, avec la participation des populations riveraines, des critères applicables à la gestion des mangroves et des forêts inondées du littoral de Veracruz (Mexique).

III. Réalisations et produits du projet

Les activités menées par le projet sur le terrain se sont achevées en septembre 2010 et l'ensemble du projet a été signalé comme achevé en juin 2011. En conformité avec le document de projet, la grande majorité des activités prévues ont été réalisées pendant la durée du projet et ses réalisations peuvent être résumées par les principaux résultats et produits inscrits à ce projet, à savoir :

- Un diagnostic socio-économique effectué dans la zone d'influence du projet sur les mangroves et les forêts inondables, y compris les communautés de Boca de Rio, Tuxpan, Vega de Alatorre, Heron Proal, et Tecolutla. L'étude, qui comprenait une analyse du potentiel et une analyse matricielle des conflits, a été documentée et largement diffusée dans la région;
- Un diagnostic environnemental a également été effectué. Ce diagnostic a comporté la préparation de nombreuses cartes thématiques à l'échelle de 1 :50000 dont notamment les types de végétation, les occupations des sols, les traits physico-géographiques des paysages, et l'élaboration de plusieurs bases de données traitant notamment de i) la composition et la structure des mangroves et des forêts littorales inondables et des écosystèmes de remplacement dont les prairies inondables; ii) les données de productivité des mangroves (feuillage, DHH, systèmes racinaires), iii) la qualité de l'eau et des nutriments dans les lacs côtiers et les prairies sous-marines; iv) les paramètres physiques et chimiques des eaux de surface et interstitielle et le manteau phréatiques dans les mangroves et les écosystèmes forestiers inondés; v) l'humidité du sol et le potentiel redox; vi) les caractéristiques physiques et chimiques des sols, et vii) la perception qu'entretiennent les populations riveraines des services écosystémiques dispensés par ces écosystèmes. L'étude a également réalisé et documenté l'analyse approfondie suivante : i) composition et structure des mangroves et des forêts inondables du littoral et de leurs écosystèmes de remplacement; ii) biodiversité de la flore, et iii) et stockage du carbone. Les bases de données numériques continuent d'être entretenues et mises à jour à INIFAP de Xalapa;

- A été élaboré et documenté un modèle mathématique intégré décrivant les services environnementaux dispensés par les mangroves, les forêts littorales inondées et les écosystèmes de remplacement en prenant en compte le point de vue des populations riveraines;
- Les mangroves et les forêts littorales inondées ont été identifiées pour la mise en oeuvre d'activités viables de production et d'exploitation à faible impact et le classement en zone prioritaire de conservation et de restauration de l'écosystème a été mené à bien;
- Plusieurs ateliers, assemblées et évaluations participatives ont été organisés au profit des intervenants clés dans six communautés à proximité de grandes formations de mangroves et des forêts inondables dans les plaines centrales côtières de Veracruz. Ces réunions ont permis de dresser un bilan des perceptions qu'entretiennent des populations des problèmes mais aussi des biens et services (pêche locale, écotourisme, etc.) liés aux mangroves et aux forêts inondables du littoral de cette région;
- Des ateliers communautaires ont été organisés en vue de l'élaboration participative de plans d'aménagement communautaires locaux des mangroves et de leur validation. Ces ateliers ont ainsi produit plusieurs programmes d'occupation des sols de la mangrove de la part les populations de La Mancha, Piñonal, La Matamba, La Apompal et trois propositions RAMSAR et un plan d'aménagement pour la municipalité de Vega de Alatorre;
 - Dix associations et groupements d'intérêt collectif créés dans les populations riveraines en vue de la mise en place de projets de production pilote portant sur l'écotourisme, l'aquaculture, l'aménagement de pépinières et la rémunération de services environnementaux relatifs à la biodiversité et au piégeage de carbone dans les mangroves et les forêts littorales inondées. En outre, plusieurs programmes de formation ont été réalisées à l'intention des groupes communautaires mettant en oeuvre des projets de production pilotes et de restauration des zones dégradées, et un manuel d'écotourisme a été élaboré et diffusé chez ces groupes;
 - Une série importante de mémoires scientifiques et techniques, et des articles ont également été publiés par le projet.

IV. Résultats et impacts

Le principaux résultats et impacts du projet peuvent se résumer comme suit :

- a) Le diagnostic environnemental et socio-économique sur les mangroves et les forêts inondées dans les plaines centrales de Veracruz est actuellement appliqué conjointement avec les communautés locales qui sont les utilisateurs des ressources qui se trouvent dans ces écosystèmes, et des améliorations à court terme sont en vue dans leur mode de conservation;
- b) Le mécanisme de valorisation des services environnementaux que procurent les mangroves et les forêts inondables, tel que développé par le projet, est prévu pour être facilement intégrable dans le système CONAFOR de rémunération des services environnementaux, favorisant ainsi la conservation et la restauration de ces écosystèmes;
- c) Une proposition d'aménagement de la plaine côtière centrale de Veracruz plus particulièrement axé sur les mangroves et les forêts inondées, articulé sur la vision qu'en ont les utilisateurs et exploitants de la forêt et sur les travaux techniques effectués, y compris les politiques de gestion appropriées pour chaque domaine (l'utilisation, la restauration et de conservation), est actuellement mise en avant auprès des collectivités territoriales en vue de son adoption et de sa mise en oeuvre;
- d) 10 groupes communautaires sont désormais organisés et mettent en oeuvre des projets durables de production pilote génératrices de revenus et d'amélioration des moyens vivriers de leurs membres, ces projets de production fournissent ainsi des incitations à la restauration et à la conservation de la mangrove et des écosystèmes forestiers inondables. Ces projets pilotes auront en outre leur utilité pour le reste de la région;
- e) Des plans de gestion sont élaborés avec des groupes d'utilisateurs pour l'exploitation, la conservation et la restauration des forêts littorales inondables et des mangroves;
- f) Un document de synthèse sur les projets de gestion durable actuellement mis en oeuvre en Amérique latine et en Asie du Sud-est doit servir de tremplin au lancement d'un forum de discussion ouvert sur internet à la page Web de l'Institut d'écologie A.C., où peuvent être débattues des questions ressortant aux expériences et aux enseignements tirées de projets sur les mangroves financés par l'OIBT.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi les nombreux enseignements dégagés de ce projet, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- L'identification du problème était correcte en l'état des connaissances techniques d'alors dans cette région et grâce à un atelier avec la CONAFOR à Guadalajara la formulation de la proposition de projet a recueilli un soutien et l'adhésion générale;
- Le mécanisme de transmission des informations aux différents secteurs de l'Administration et à la société civile qui est susceptible d'en faire usage doit être arrêté dès le début, et la consolidation des différents groupes d'intervenants pourrait être beaucoup plus efficace si elle pouvait être réexaminée à mi-parcours du projet et recueillir la participation d'autres institutions et programmes publics et privés.

En ce qui concerne la pérennisation des acquis, les aspects suivants doivent être soulignés :

La pérennisation du projet au fil du temps est garantie dès lors qu'elle s'inscrit dans le cadre des politiques nationales de la CONAFOR (rémunération des services environnementaux et activités de gestion durable des forêts), ce qui garantit que dans peu de temps, il y aura des programmes et un soutien apporté dans les domaines de la formation professionnelle et des crédits pour les utilisateurs, mais aussi parce que l'intégration d'usagers organisés et formés et la mise en œuvre de projets de production durable assureront la base sociale et économique de la gestion de ces écosystèmes par les collectivités locales.

- La stratégie du projet sera poursuivie, et comprendra également une large participation à l'élaboration de plans de gestion des sites Ramsar identifiés par le projet, en plus de promouvoir et de fournir un soutien à la restauration et à la gestion durable des mangroves et des forêts inondables ; et
- Le projet est également reproductible dans d'autres endroits s'agissant de l'obtention d'informations et de l'organisation communautaire servant à élaborer des projets productifs.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques, ainsi que le dernier rapport d'audit financier, ce projet pourra être déclaré achevé. Les documents techniques et d'autres produits sont mis à disposition par l'agence d'exécution et le Secrétariat, sur demande écrite.

(8) PD 359/05 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à élaborer et à réaliser des projets de boisement et reboisement forestiers tropicaux dans le cadre du Mécanisme du développement propre du Protocole de Kyoto

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	942 166
Budget OIBT :	US\$	942 166
Fonds non préaffectés :	US\$	942 166

Agence d'exécution : Secrétariat de l'OIBT

Session d'approbation : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : janvier 2006 / prévue : 36 mois, réelle : 68 mois

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-huitième session en juin 2005 à Brazzaville (Congo) et financé dans son intégralité à la même session. Le projet a été mis en œuvre par le Secrétariat de l'OIBT. La première prorogation jusqu'à fin décembre 2009 a été approuvée par le Comité à sa quarante-deuxième session alors que les deuxième et troisième prorogations jusqu'à la fin de l'année 2010 ont été

approuvées par le Comité en sa quarante-troisième session. La quatrième prorogation, qui a fixé la conclusion du projet au mois d'août 2011, a été décidée par le Comité à sa dernière session en 2010.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement de ce projet était de favoriser des activités de projet de boisement et de reboisement entrant dans le cadre du Mécanisme du développement propre (BR-MDP) du protocole de Kyoto en mobilisant des partenariats public-privé, mettant ainsi en relation des pays en développement avec des pays investisseurs industrialisés. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants : i) renforcer les capacités à identifier, formuler et mettre en œuvre des projets BR-MDP dans des pays membres de l'OIBT ; et ii) aider à réunir les financements nécessaires à l'exécution de projets BR-MDP.

III. Réalisations et produits du projet

Objectif spécifique 1 : Renforcer la capacité d'identifier, formuler et mettre en œuvre des projets BR-MDP dans les pays membres de l'OIBT

- Un guide imprimé pour les auteurs de projets BR-MDP sur la façon d'identifier et de formuler les activités de projets BR-MDP a été élaboré comme l'OIBT publication (TS 25 / 2006) et distribué aux intéressés. Ce guide est disponible sur le site Internet de l'OIBT à la page http://www.ito.int/technical_report/?pageID=2. On y trouve décrits les éléments conceptuels et les modalités de la formulation de projets de boisement et de reboisement relevant du MDP, assortis d'une présentation des méthodes de quantification des avantages GES à partir de la détermination des scénarios de référence (état des lieux) de tout projet. Il fournit également un aperçu des mondiaux des marchés des GES et du carbone et des marchés BR-CDM.
- Avec le soutien du programme CASCADE du PNUE, l'organisme Winrock International a mis à jour le guide de l'OIBT en y incluant des projets de bioénergie dans le marché régulateur du carbone. Cette version mise à jour comporte de nouvelles informations sur les projets relatifs à la bioénergie et une annexe sur les marchés volontaires du carbone.
- Trois ateliers régionaux de renforcement des capacités en matière de projets de développement MDP relatifs au boisement et au reboisement ont été organisés comme suit :
 - Un atelier régional latino-américain sur la formulation des projets BR-MDP a été organisé à Lima (Pérou) du 19 au 23 mars 2007 en collaboration avec un certain nombre d'institutions péruviennes : ministère de l'Agriculture, Fonds national pour l'environnement (FONAM) et Institut national des ressources naturelles (INRENA). L'atelier a réuni 50 participants, principalement des délégations nationales de pays latino-américains membres de l'OIBT
 - Un atelier régional africain sur la conception des projets boisement et reboisement du MDP, qui s'est tenu à l'hôtel N'sah de Grand-Bassam du 23 au 27 juin 2008 en collaboration avec la Société de développement des forêts de Côte d'Ivoire (SODEFOR). L'atelier a recueilli la participation de 28 personnes venant de neuf pays membres africains, du ministère de l'Environnement et des forêts de Côte d'Ivoire, de l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) et de la SODEFOR, ainsi que des experts de l'Office national des forêts (France).
 - L'atelier régional de l'Asie-Pacifique sur l'élaboration de projets de boisement et reboisement au titre du MDP s'est tenu du 8 au 12 septembre 2008 à Seoul (Corée) en collaboration avec l'Université nationale de Seoul et avec l'appui des Services forestiers coréens et de EcoService International. L'atelier a réuni une cinquantaine de participants.
- D'après l'évaluation qui a été faite des trois ateliers régionaux, les idées de projets suivantes ont été sélectionnées en vue d'un développement ultérieur en petits PDD de BR-MDP :

Pays	Intitulé de l'idée de petit projet BR-MDP
Ghana	Reboisement du bassin versant du lac Volta au Ghana
Côte d'Ivoire	Reboisement des terres forestières dégradées dans le Quick Grah au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire
Cambodge	Petit projet pilote coopératif de reboisement relevant du MDP sur un domaine appartenant à l'Etat touché par l'agriculture itinérante dans la commune de Chi Phat, province de Koh Kong (Cambodge)

Myanmar	Petit projet de reboisement villageois relevant du MDP dans la mangrove dégradée du delta de l'Ayeyawady au Myanmar
Mexique	Reboisement de la mangrove dans l'État de Nayarit grâce à une gestion durable des forêts par les communautés et les coopératives
Panama	Mise en place d'un projet à petite échelle de reboisement BR/MDP dans les communautés de Rome et Piñuela, Anton en République du Panama

Les idées de projets ci-dessus visaient à augmenter les stocks de carbone dans les zones proposées ainsi qu'à renforcer les moyens de subsistance des communautés locales. Toutefois, en raison de la complexité des règles et modalités MDP applicables, l'élaboration par les organismes concernés de documents de concept de projet entrant dans le cadre du BR-MDP n'a progressé que lentement. Les versions préliminaires de documents de projet émanant du Ghana, du Cambodge et du Myanmar ont été améliorées et conservées dans des agences respectives en vue d'un plus ample développement ultérieur tandis que celles des trois autres pays n'ont pas été promues en raison de remaniements de personnel dans les organismes concernés par l'élaboration du document.

Objectif spécifique 2 : Assistance dans l'obtention de financements nécessaires à l'exécution des projets BR-MDP.

- Deux forums BR-MDP d'investissement dans le carbone avaient été organisés à Tokyo le 17 octobre 2006 et le 19 novembre 2009 avec la collaboration de Pacific Consultant Co., Ltd (Japon). Chaque forum a réuni environ 30 participants du secteur privé japonais. Les forums ont été l'occasion de passer en revue les développements du marché des GES dans l'optique des projets BR-MDP et de leurs problèmes financiers et d'investissement ainsi que six idées de projet BR-MDP identifiées par les trois ateliers régionaux
- Des entretiens ont été réalisés avec des représentants d'importants intérêts privés japonais qui ont été actifs sur le marché du carbone. Ceux-ci comptaient notamment des acteurs de la filière papetière, du secteur de l'énergie et des réseaux de distribution, du secteur manufacturier, et d'autres. Ces entretiens ont montré que la demande de crédits carbone émis par les projets BR-MDP restait modeste au Japon à cause des facteurs suivants :
 - L'obligation de remplacement des URCET et URCED¹ : du point de vue des entreprises, l'obligation de remplacement est une dette future, les prix futurs des crédits sont très incertains et il est difficile pour une entreprise privée d'opérer des investissements dans un avenir grevé d'incertitude
 - La pénurie de dispositifs d'achat des pouvoirs publics : les URCET ou URCED ne sont pas liés à la réalisation de l'objectif gouvernemental de réduction des émissions au Japon
 - La complexité des règles du BR-MDP : les règles étant trop compliquées et trop souvent modifiées, les entreprises privées hésitent à investir dans un régime où existent des risques élevés.

IV. Résultats et impacts

Le guide des modalités de développement des projets BR-MDP a été diffusé auprès de la communauté forestière dans les pays membres de l'OIBT des régions en développement d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Il s'agit d'un guide pratique d'élaboration pas à pas de projets BR-MDP et à ce titre il a été largement mis à profit par les intéressés. Dans le domaine de la réhabilitation des terres forestières dégradées, le guide présente les travaux de l'OIBT en matière d'application des "Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales secondaires", qui recommande l'élaboration de stratégies visant à promouvoir le rôle de la restauration des forêts dégradées dans la fixation du carbone.

Les trois ateliers régionaux, un dans chaque région, ont contribué au renforcement des capacités à élaborer des documents de projets BR-MDP dans les pays de l'OIBT. Les participants à l'atelier se sont familiarisés avec les concepts d'état des lieux initial, d'additionnalité et de fuites, ainsi qu'avec les notions de suivi et évaluation par un aperçu des méthodes approuvées en matière de projets sur le piégeage du carbone. Les ateliers ont également fourni l'occasion de se mettre à jour sur l'état et les tendances des marchés du carbone. Nombre de participants qui ont acquis des connaissances sur le BR-MDP s'emploient activement à dans favoriser le processus émergent de réduction des émissions dues à la déforestation et la

¹ URCET : Unité de réduction certifiée d'émissions temporaire ; URCED : Unité de réduction certifiée d'émission durable.

dégradation forestière (REDD). Leurs connaissances contribuent également à l'élaboration de plans nationaux d'action visant l'atténuation du changement climatique à base forestière.

Les forums d'investissement BR-CDM avait amené certains acheteurs de carbone et investisseurs japonais à se rattacher au projet OIBT de renforcement des capacités de mise en œuvre de projets BR-MDP. À travers les débats portant sur les questions financières relatives aux projets BR-MDP, de nombreux risques pour les auteurs de projets ont été identifiés, y compris les risques naturels que constituent les incendies, les maladies et les inondations, ainsi que les risques économiques que constitue l'évolution des coûts d'opportunité dans l'affectation des sols. Les raisons sous-jacentes de la faiblesse de la demande émanant du secteur privé japonais pour les crédits carbone de projets BR-MDP seront des leçons utiles pour l'élaboration des futurs projets de carbone forestier.

On escompte qu'au travers des ateliers de sensibilisation et de développement des capacités, ce projet ait pour effet d'engendrer une multiplicité de projets BR-MDP dans le monde tropical. En fait, le projet a contribué à présenter le développement de projets BR-MDP mais il n'a eu que peu d'effets dans la multiplication des projets BR-MDP livrant des crédits carbone en raison des difficultés techniques et financières que posent les projets BR-MDP.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- Les caractéristiques des projets BR-MDP ont été bien reconnues : les activités de projets doivent être complémentaires et aboutir à des réductions d'émissions réelles, mesurables dans la durée. Les stocks de carbone constitués doivent être sécurisés sur le long terme (pérennité), et toute les émissions futures qui pourraient découler de ces stocks doivent être comptabilisées.
- Il y a un besoin continu de renforcer les capacités des spécialistes qui travaillent sur le changement climatique dans le domaine de la foresterie au niveau national et de favoriser la sensibilisation des décideurs et de tous les acteurs impliqués dans la sylviculture aux réponses nationales au changement climatique
- Fournir aux pays africains l'aide technique et financière dont ils ont besoin pour élaborer des projets de carbone forestier grâce à un manuel de formulation de projets ou des lignes directrices équivalentes en français
- Inclure de manière explicite les dossiers du changement climatique intéressant la forêt dans les programmes de développement national et intégrer ces questions dans la démarche visant à atteindre l'Objectif du millénaire pour le développement
- Les difficultés que pose l'élaboration de projets BR- MDP dans le monde tropical ont été identifiées comme suit :
 - Des règles et procédures compliquées pour les projets BR-MDP; la rationalisation et l'élagage des procédures sont indispensables pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets BR-MDP
 - Le défaut de capacité : des moyens sont nécessaires pour concevoir, exécuter et assurer la surveillance des projets, mais la conception de projets BR-MDP conduit souvent à besoin d'aide étrangère et de missions consultatives
 - Les frais de transaction sont souvent élevés [par rapport] aux autres coûts d'élaboration et de fonctionnement d'autres projets, et les petits projets ne sont souvent pas assez importante pour justifier les frais de transaction;
 - -Le défaut d'accès aux investissements du secteur privé; les crédits des projets BR-MDP devant être remplacés par un apport de fonds permanent dans l'avenir, les investisseurs privés potentiels ont été déçus par le résultat commercial du BR-MDP ;
- Compte tenu du long retard dont a souffert l'organisation des ateliers régionaux, attribué à la durée plus longue que prévue de l'identification des organismes d'accueil, une concertation active est requise dans l'identification des collaborateurs.

La pérennisation des acquis du projet sera fonction du maintien en utilisation du guide de l'OIBT à l'élaboration de projets BR-MDP ainsi que des connaissances sur les lignes directrices du GIEC relatives aux bonnes pratiques en matière d'occupation des sols, des modifications d'occupation des sols et de foresterie. Il est prévu que le guide de l'OIBT et ces connaissances permettront l'estimation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre liées aux forêts en fonction de leurs sources et celle de leur absorption par puits de carbone forestiers et en fonction des variations de la superficie forestière en relation avec la REDD +. Par ailleurs, la viabilité a été assurée avec la mise en œuvre de l'OIBT Programme thématique sur la REDDES (Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et amélioration les services environnementaux). Ce programme thématique est chargé de renforcer la capacité des pays membres de

l'OIBT en développement et leurs partenaires à freiner les déboisements non planifiés et la dégradation des forêts et à maintenir et renforcer les actions contre le changement climatique.

VI. Remarques de conclusion

L'exécution de ce projet a débuté en janvier 2006 avec un plan de trois ans après l'introduction du MDP du protocole de Kyoto intervenue en février 2005. Le projet a été prolongé de 32 mois, en espérant que la poursuite de l'élaboration de six documents de projets BR-MDP qui étaient préparés par les ateliers régionaux [favoriseraient] le développement d'un marché des crédits de carbone provenant des projets BR-MDP.

Cependant, il faut reconnaître que le développement de projets BR-MDP n'est ne compte pas parmi les priorités des organismes participants, cela en raison de la complexité des règles et procédures d'élaboration de projets BR-MDP et du caractère limité des aspects financiers de ces projets, qui les situe au-delà de ce projet de développement des capacités. Compte tenu de cette situation, le Comité pourra envisager la clôture de ce projet sans aucune autre prolongation.

(9) PD 421/06 Rev.2 (F) Renforcement des filières bois issues des concessions forestières et d'autres forêts aménagées (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	986 225
Budget OIBT :		US\$	580 532
Gouvernement du Japon :	US\$	130 532	
Gouvernement de la Suisse :	US\$	350 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000	
CNF :		US\$	405 693

Agence d'exécution : Chambre forestière nationale (CFN)

Session d'approbation : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : novembre 2007 / 30 mois

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007 et son financement intégral destiné à permettre son exécution a été promis à la même session. L'accord final réglant l'exécution du projet a été signé en octobre 2007. Au dépôt du premier plan annuel d'opérations annualisé, d'une demande de non-objection au personnel d'encadrement du projet, et sur notification que l'exécution était sur le point de débuter, le premier décaissement de fonds a été opéré en novembre 2007.

II. Objectif du projet

Ce projet se proposait de contribuer au renforcement de la filière production-industrie-consommation en vue de consolider un système de production officiel, transparent et licite qui inciterait à la gestion durable des forêts, ce qui doit profiter aux communes forestières et à l'économie nationale. De manière spécifique le projet visait à mettre en articulation la production licite de bois des concessions forestières et d'autres espaces forestiers en gestion durable avec la filière bois, les négociants en bois et les consommateurs en bout de chaîne, et d'appuyer la mise en œuvre d'une production forestière nationale bénéficiant d'un système de surveillance auquel participeraient l'État et le secteur privé.

III. Réalisations et produits du projet

Le projet s'est achevé en juin 2011. Les activités suivantes, inscrites au document de projet, ont été menées à bien dans les délais impartis au projet et leurs produits peuvent être résumés comme suit :

Produit 1 : Conception du système d'articulation industrie forestière-marché

- Dix filières bois identifiées et organisées aux sources d'approvisionnement en bois pérennisées, six dans le « corridor central de l'économie péruvienne », qui fournissent parquets de bois, contreplaqué et bois débit pour le marché intérieur, et des planches, des palettes de bois, des bois débités rabotés aux dimensions normalisées pour les marchés internationaux, tous bois originaires de la région d'Alto Huallaga, et quatre dans le « corridor économique méridional », fournissant à la fois du bois certifiés et non certifiés et parquets de bois pour l'exportation;
- Un accompagnement technique a été fourni sur place à 50 entreprises forestières, et ces dernières ont reçu un total de 149 visites à leurs centres de transformation et / ou sur leurs chantiers forestiers. En conséquence, 17 sociétés ont amélioré leurs installations de transformation du bois, 12 entreprises ont bénéficié de réductions sur leurs redevances forestières, 8 entreprises ont renforcé la gestion de leurs forêts et 8 autres ont été conseillées sur leur choix de machines et équipements, 6 entreprises ont été informés sur le marketing et développement commercial, 5 entreprises ont été associées à des systèmes pilote de traçabilité du bois, et 20 entreprises ont reçu des conseils sur les modalités d'immatriculation de leurs concessions forestières au Registre public, dont 6 ont réussi à complètement formaliser leur concessions forestières au Registre public;
- La Chambre Forestière Nationale a conclu deux accords de coopération avec les universités locales, l'un avec l'Université nationale interculturelle d'Amazonie (Ucayali) et un autre avec l'Université nationale Amazon de Madre de Dios. Ces deux accords transcendent la vie du projet et continueront de fournir des capacités pour le secteur forestier péruvien;
- Un guide intitulé «Guide pratique des principales des essences arborées commercialisables de la région du Haut Huallaga » a été rédigé et sa version numérique a été largement diffusée tout au long du corridor central de l'économie péruvienne;
- 21 ateliers et stages de formation ont été organisés pour former un total de 671 personnes, dont des concessionnaires forestiers, des industriels du bois, des hommes d'affaires et professionnels, des responsables, administrateurs et techniciens des secteurs privé et public connexes à la foresterie. Les principaux thèmes des formations comprenaient notamment la gestion durable des forêts et la sylviculture, l'identification des espèces forestières, les inventaires forestiers, l'échantillonnage de diagnostic, les chemins forestiers, la certification forestière, l'identification anatomique des bois, des normes techniques d'emballage et des palettes, la sécurité industrielle, les scies à ruban, et la traçabilité;
- 4 visites sur le terrain qui ont permis aux concessionnaires forestiers, aux producteurs de bois, aux industriels forestiers et les hommes d'affaires de la filière forêt-bois dans les différentes régions du pays de mieux connaître et de comprendre l'ensemble de la filière de valorisation du bois, de la forêt (chantier de production de bois) aux usines de transformation primaire et secondaire et enfin à la fois aux marchés intérieurs et d'exportation, et
- Un système pilote de traçabilité du bois - SISOMAD – mis en place au Pérou.

Produit 2 : Élaboration d'une charte pour le secteur privé et les membres de la CFN

- Cinq campagnes de sensibilisation ont été organisées qui ont eu pour thèmes les avantages de la gestion durable des forêts, la consommation de bois d'origine légale, et les effets négatifs des abattages clandestins et du commerce illicite - une dans chacune des villes grandes villes suivantes : Tingo Maria, Pucallpa, Puerto Maldonado, Arequipa et Lima, avec le slogan «contribuer à la gestion durable de nos forêts en utilisant du bois d'origine licite ». Spots vidéo, bulletins radio, affiches et dépliants ont également été produits;
- 33 séances d'information ont été organisées au profit des autorités et des industriels du bois sur des sujets tels que la gestion durable des forêts, l'utilisation du bois d'origine licite, la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente, les systèmes de contrôle de la production de bois, la gestion sociale des litiges et leur résolution, et l'analyse du fonctionnement actuels du système des concessions forestières au Pérou ;
- Huit associations régionales représentatives de producteurs et de négociants de bois, regroupant plus de 300 affiliés, ont avalisé des accords aux termes desquels ils s'engagent à opérer des achats de bois responsables ;
- Une charte professionnelle a été élaborée pour les membres de la chambre nationale forestière, qui embrasse 12 organisations représentant plus de 2 000 personnes.

Produit 3 : Plans d'entreprises forestières forêts pour les bassins versants de production

- Des plans d'entreprises forestières ont été élaborés pour 10 entreprises productrices de bois;

- Quatre tables rondes d'affaires ont été organisées, deux dans la région centrale (Lima et Pucallpa) et 2 dans la région du sud (Arequipa et Cuzco), et
- Un accompagnement technique a été fourni sur la mise en œuvre de plans d'affaires précédemment élaborés pour 17 entreprises de la filière bois, et certains dossiers parmi lesquels l'aménagement forestier, le conseil commercial et les financements.

Produit 4 : Système d'information en ligne sur la production forestière des forêts aménagées

- Une page web institutionnelle a été conçue qui comporte des données nationales sur l'offre et la demande de produits dérivés du bois émanant des entreprises du secteur forestier, ainsi que d'autres informations pertinentes issues des projets. En outre, elle dresse tous les trimestres la liste des prix des produits et services forestiers et fournit également diverses informations sur les actions et les publications de la CFN. Elle peut être consultée à www.cnf.org.pe, et
- Un bulletin donnant des prix détaillés des produits et services forestiers est diffusé trimestriellement.

Produit 5 : OSINFOR renforcé

- Pendant la formulation du projet et durant sa phase de démarrage, l'OSINFOR était un organe de supervision de l'ex-Institut national des ressources naturelles (INRENA). Aujourd'hui, ses attributions ont été élargies et il est actuellement attaché à la Présidence du Conseil des ministres et a été instituée organisme de tutelle des ressources forestières et fauniques ;
- L'OSINFOR est aujourd'hui régi par un nouveau corps de règles organiques visant son organisation et ses fonctions;
- La Table ronde de la région d'Ucayali pour le développement forestier durable a été renforcée et une assistance a été fournie visant à regrouper deux propositions de développement forestier, l'une axée sur un plan forestier régional stratégique pour la région d'Ucayali, l'autre sur le financement de la sylviculture;
- Sept campagnes de sensibilisation et formation ont été réalisées pour le compte de l'OSINFOR et ses pôles technique régionaux pour le suivi des concessions forestières;
- La CFN et l'OSINFOR ont conclu un accord de coopération portant sur le développement conjoint et la mise en œuvre des formations et des ateliers pour le secteur forestier péruvien;
- Une stratégie d'entreprise a été mise en place en vue d'engager des initiatives législatives qui contribueront à l'élaboration de réglementations forestières;
- Une proposition de résolution des litiges forestiers a été élaborée,
- Un cycle de rencontres-débats sur la foresterie a été organisé avec succès au Congrès de la République du Pérou avec la participation active et la mobilisation d'un membre du Congrès, ainsi que d'institutions chefs de file dans ce domaine : l'université agraire nationale La Molina, l'Unité de Coordination des facultés péruviennes de sylviculture (COFAFOPE), l'ONG « AIDER », et la Chambre forestière nationale. Douze réunions ouvertes ont été organisées pour débattre de dossiers tels que les plantations forestières, la gestion forestière, la gestion territoriale, les aspects du code forestier l'intéressant l'exploitation forestière et le commerce du bois, l'enseignement, la recherche, le respect des lois forestières et les produits forestiers non ligneux, entre responsables des politiques publiques, représentants de collectivités territoriales, entrepreneurs forestiers, professionnels, agriculteurs, représentants des communautés indigènes et paysannes, organismes de production et le grand public. Ces rencontres ont été diffusées en direct et / ou retransmis à l'échelon national sur la chaîne de télévision du Congrès. Par ailleurs, ce cycle de rencontres-débats sur la sylviculture a également contribué à développer une « culture forestière » dans l'ensemble du pays.

IV. Résultats et impacts

Globalement, le projet a été une grande réussite; il a renforcé les filières bois aux sources d'approvisionnement pérennisées dans les corridors économiques péruviens du centre et du sud, et il a intégré les producteurs forestiers dans les filières de valorisation du bois pratiquant des approvisionnements responsable ; il a donc apporté un appui à la gestion durable des forêts dans le pays et bénéficié directement aux populations pratiquant des activités forestières. Les utilisateurs et exploitants directs et indirects des ressources forestières ont ainsi été sensibilisés aux avantages de la gestion durable des forêts, de l'exploitation forestière légale et du commerce du bois de provenance licite et, à ce moment, les actions de l'autorité forestière de surveillance (OSINFOR) ont considérablement cru en intensité. En outre, 50 entreprises forestières contribuent actuellement à ces filières, que ce soit par leur gestion des forêts, leur valorisation industrielle du bois, ou les deux, et elles ont amélioré leurs systèmes de production global et sont devenus plus ordonnées, plus rigoureusement organisées dans leurs pratiques et efficaces.

Qui plus est, plusieurs syndicats de producteurs de bois et d'autres associations liées à des activités de production forestière sont convenus par écrit que tous leurs membres ne travailleront plus que du bois d'origine légale ; ils sont également convenus de promouvoir davantage les actions visant à faire en sorte que l'approvisionnement en bois s'opère de forêts et d'entreprises dûment soumises aux réglementations de l'autorité compétente, qu'il s'agisse de concessions forestières ou de forêts aménagées.

Enfin, un système pilote de traçabilité du bois a été mis en place et il est prévu que plusieurs concessions forestières et entreprises de la filière commencent bientôt à l'utiliser.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de ce projet sont entre autres les suivants :

- Les contacts et la proximité qui devaient être créés par le projet entre les concessionnaires forestiers dans la région méridionale de l'Amazonie péruvienne (département de Madre de Dios) et les CETICOS (Centres pour l'exportation, la transformation, l'industrie, la commercialisation et les services) situés sur la côte sud au niveau des ports d'Ilo (Moquegua) et Matarani (Arequipa), et qui peuvent fournir des installations de transformation du bois, des services et des infrastructures et des facilités douanières et fiscales, et dont la mission consiste ainsi à encourager les exportations de produits ligneux valorisés, ainsi que l'achèvement prochain de la route interocéanique, laquelle doit permettre une meilleure intégration de la grande région Sud du pays, n'ont pas pu se concrétiser, car les CETICOS sont des organismes de l'administration publique, dont les modes de décision sont particulièrement bureaucratiques et non particulièrement transparents, si bien qu'il n'a pas été possible de concevoir une stratégie d'intervention efficace. Cependant, les opportunités présentes continuent d'être intéressantes et la Chambre forestière nationale va s'employer sans relâche à concrétiser les mesures qu'elle a proposées, telles que la création d'une installation de transformations secondaires du bois tournées vers l'exportation.
- La participation étroite et le travail en association avec des organisations locales, que celles-ci soient d'obédiences privée ou publique ou qu'il s'agisse de syndicats, d'établissements d'enseignement ou encore d'organes de presse écrite ou parlée, sont indispensables afin de pouvoir trouver un écho dans la société et opérer la nécessaire sensibilisation aux questions telles que la conservation des forêts, leur mise en gestion durable, l'exploitation forestière légale et la commercialisation des produits forestiers. Bien que le projet ait eu recours à cette stratégie, il aurait dû être beaucoup plus persistant dans cette voie afin de devenir un vecteur d'unification majeur.
- L'application des procédures techniques, administratives pose juridiquement des problèmes auxquels les entreprises se trouvent en permanence confrontées, et certains ont même été partiellement traités par le Projet. Cependant, l'expérience montre que les modes de décision des employeurs, aménagistes, cadres et autres membres du personnel comportent de graves lacunes dans l'exécution de leurs responsabilités administratives, organisationnelles, de planification, en matière commerciale, financière et autres. Ces lacunes doivent être corrigées pour que les entreprises soient à même d'améliorer leurs compétences en gestion et, partant, de renforcer leurs pratiques de gestion durable des forêts.
- La législation nationale est très complexe, et en tant que telle, mérite une plus grande sensibilisation des décideurs aux niveaux national et régional. Le cycle de rencontres-débats sur la sylviculture qui s'est déroulé de manière fructueuse au Congrès de la République du Pérou a permis de lancer le développement d'une culture forestière au Pérou, en ayant été le lieu d'une interaction entre responsables politiques au niveau national (Congrès), collectivités territoriales et leurs fonctionnaires, représentants des communautés indigènes, d'entreprises forestières, d'organismes de production et paysans, professionnels, producteurs agricoles et le public en général. Cela a été une expérience positive qui signale une volonté forte et croissante à des hauts niveaux politiques et qui prouve en outre que la question forestière et la pertinence de la gestion durable des forêts sont de plus en plus reconnues.
- D'autre part, l'expérience montre que la formation doit être permanente, car les acteurs doivent en permanence bénéficier d'un recyclage professionnel et les entreprises forestières connaissent de fortes rotations de personnel.
- Un autre aspect important de la gestion des concessions forestières dans ses rapports avec les communautés autochtones est que celle-ci ne doit pas se limiter à la seule exploitation du bois, mais doit tenir compte aussi des choix plus large offerts par la forêt de par ses autres richesses, dont les produits non ligneux et les services environnementaux qu'elle dispense ; ces éléments peuvent rendre la gestion forestière économiquement plus attractive, ce qui doit dégager des ressources financières pouvant aider à faire face aux coûts de l'aménagement et aux interventions culturelles sur la forêt, qui en sont encore à leurs premiers stades au Pérou.

En ce qui concerne la durabilité, les aspects suivants devraient être soulignés :

- La Chambre forestière nationale, s'appuyant sur les expériences du projet et dans l'intention d'assurer la pérennisation de ses acquis, travaille à des propositions de projets dont la réalisation permettra de consolider les progrès de la gestion durable des forêts au Pérou. L'accent sera mis sur l'augmentation de la rentabilité économique de la gestion des forêts de production du domaine permanent, l'amélioration de la productivité de la filière bois dans la valorisation des produits bois, la facilitation des échanges d'expériences à travers la mise en œuvre du cinquième Congrès forestier d'Amérique latine, le renforcement des actions de gouvernance et actions de plaider au niveau national, régional et sur la traçabilité des produits forestiers;
- L'utilisation d'un système pilote de traçabilité du bois mis au point par le projet continuera d'être promu parmi les concessions forestières et les entreprises de la filière bois péruvienne;
- La Chambre forestière nationale continuera d'assurer le renforcement des capacités pour le secteur forestier péruvien en collaboration avec les universités locales;
- La CFN poursuivra aux CETICOS d'Ilo et Matarini sur la côte péruvienne méridionale sa mise en place d'installations de transformations secondaires du bois tournées vers l'exportation, et
- D'autre part, la CFN continuera de promouvoir un système d'articulation forêts aménagées/marché, une charte pour le secteur privé et ses affiliés, la mise en œuvre de plans d'entreprises pour les concessions forestières et les entreprises de la filière, et enfin l'accompagnement du renforcement de l'Organisme de tutelle des ressources forestières et fauniques (OSINFOR).

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports techniques, un CD-Rom contenant tous les produits du projet, et le dernier audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement, le CD-rom et certains autres documents techniques sont disponibles sur demande près de la CFN ou du Secrétariat de l'OIBT.

(10) PD 434/06 Rev.1 (F) Renforcement du laboratoire de graines et de la pépinière de l'AIMEX (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	458 701
Budget OIBT :		US\$	396 201
Gouvernement du Japon :	US\$	396 201	
AIMEX		US\$	62 500

Agence d'exécution : Association des entreprises exportatrices de bois de l'Etat de Pará (AIMEX)
en coopération avec le SINDIMAD et l'EMBRAPA

Session d'approbation : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : Juillet 2009 / 12 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'en avril 2011 (CRF XXXXIV)

I. Introduction

Le modèle adopté dans l'occupation passée de l'Amazonie, à travers de grands projets encouragés et subventionnés ont provoqué la déforestation généralisée favorisant l'implantation de l'élevage de bovins. Beaucoup de ces projets ont échoué et les régions sont devenues improductives, dont beaucoup se trouvent aujourd'hui dans un stade de dégradation avancée, et beaucoup ont été abandonnées. Plusieurs politiques publiques ont été mises en pratique dans les années récentes par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États, le but étant de restaurer les zones perturbées et improductive, grâce à la plantation d'essences forestières. Cette prise de conscience croissante de l'utilité d'une restauration des forêts a conduit le géant minier Vale à se lancer dans le projet Florestar Valley en faveur du reboisement de

zones dégradées en essences indigènes et exotiques, offrant ainsi la possibilité d'un développement économique et social des municipalités situées dans le secteur oriental de l'État de Pará.

La conversion de vastes zones dégradées dans les forêts plantées est freinée par l'insuffisante disponibilité de semences, en quantité comme en qualité, ce qui rend difficile la mise en œuvre de ce programme de restauration à grande échelle. Face à cette situation, le SINDIMAD, dans le cadre de l'avant-projet PPD 3 / 92 Rev.1 (F) financé par l'OIBT déterminé la nécessité de mettre en œuvre un projet visant à promouvoir le rétablissement de ces zones altérées par la fourniture de semences et de plants forestiers aux agriculteurs et aux entreprises. Dans un effort à grande échelle pour combler cette lacune et impulser le reboisement, AIMEX inauguré le Centre de diffusion des technologies en juin 1997 et a lancé le projet PD 434/06 Rev.1 (F) "Renforcement du laboratoire de graines et de la pépinière de l'Aimex (Brésil)" devant permettre la restructuration de ce programme.

Le projet a été exécuté dans les 12 mois et les résultats ont été obtenus par une requalification du laboratoire et des pépinières devant satisfaire la demande régionale, et des formations ont été dispensées dans trois communautés en matière de cueillette des graines, pour que ces communautés deviennent fournisseuses de semences dans le portefeuille des fournisseurs de l'AIMEX.

II. Objectif du projet

La politique d'occupation de la région amazonienne adoptée dans le passé a laissé un passif environnemental énorme. Il en reste de vastes territoires déboisés dont bon nombre sont désormais improductifs et abandonnés. Mais avec la sensibilisation croissante à l'environnement, une politique rationnelle et équilibrée d'intégration de l'économie de la région amazonienne du Brésil a commencé à voir le jour avec l'instauration d'une législation globale sur l'environnement qui doit réglementer la jouissance et l'exploitation rationnelles des ressources forestières. Cette évolution a eu pour corollaire une recherche d'offre diversifiée de matières premières de la forêt ce qui s'est traduit par une campagne de reboisement à grande échelle dans les vastes secteurs dégradés et improductifs.

Néanmoins, la pénurie de semences et de plants forestiers en quantité comme en qualité pour répondre à la demande de la sylviculture a été un obstacle à la mise en pratique de tout programme de reboisement à grande échelle. Conçu pour surmonter cet obstacle, le projet PD 434/06 Rev.1 (F) "Renforcement du laboratoire de graines et de la pépinière de l'Aimex" émerge comme facteur important dans ce processus, en devant permettre la restructuration du laboratoire de semences et de production de plants de l'AIMEX, soit l'un des premiers jalons essentiels pour le développement forestier dans l'État de Pará, ce laboratoire devant être le premier à mettre à la disposition des forestiers des plants forestiers et des semences indigènes en quantités de qualité satisfaisante en quantités suffisantes.

En termes généraux, le projet visait à contribuer au développement socio-économique de la région à travers la réhabilitation des terres forestières dégradées pour la production durable des bois tropicaux.

III. Réalisations et produits du projet

Le projet a réussi à satisfaire pleinement tous les objectifs proposés :

Objectif spécifique 1 : Renforcement et amélioration des installations existantes dans le laboratoire de l'Aimex pour la cueillette, la transformation et de stockage des semences et la production de plants dans l'État de Pará.

1. Un laboratoire restructuré satisfaisant la demande de semences et de plants.
2. Les légères modifications destinées à améliorer les chambres de stockage ont été menées à bien.
3. Les travaux d'entretien ont été effectués dans les chambres, froides et sèches, permettant le bon fonctionnement des équipements et des économies d'énergie de l'ordre de 33%.

Objectif spécifique 2 : Formations dispensées à trois communautés en cueillette des semences et production de plants destinés au rétablissement des zones dégradées, selon les procédures scientifiques de l'Embrapa.

1. Des études préliminaires été menées dans trois communautés situées dans les municipalités de Belém, Marituba et Paragominas en vue de leur participation à ces formations.
2. Le matériel nécessaire à ces formations a été acquis et les matériaux imprimés ont été mis à disposition.
3. Les formations ont été dispensées dans les trois communes déjà mentionnées, et les résultats ont été conformes aux attentes.

4. Les semences prélevées par les communautés sont achetées par l'AIMEX et à l'issue de leur valorisation sont stockées dans des conditions satisfaisantes.
5. Les cueillettes de semences d'essences sélectionnées sont assurées en permanence.

Objectif spécifique 3 : Efficacité de la production de semis.

1. La pépinière est passée à des régimes de production supérieurs, atteignant 200 000 plants dans une pépinière construite pour 150 000 plants. La pépinière fonctionne à plein.
2. La logistique adéquate aux semences et aux plants n'a pu être assurée par l'acquisition d'un break pick-up permettant le transport de semences et des plants, en effet cette acquisition de moyens de transport n'a pas été possible en raison de la dévaluation du dollar américain.

À la place de ce véhicule, l'OIBT a approuvé l'aménagement d'un réservoir d'eau en béton d'une capacité de 5000 litres, en remplacement de l'ancien, dont la structure en bois avait souffert.

Objectif spécifique 4 : verger semencier de l'AIMEX en bon état d'entretien

1. Système de nettoyage mécanique. Un tracteur et ses accessoires ont été achetés et deux ouvriers (homologues AIMEX) seront occupés en permanence à cette activité. Sur la contribution homologue AIMEX, un hangar a été construit pour abriter le tracteur et ses outils et pour remiser les intrants.
2. Les arbres les meilleurs ayant été sélectionnés ils ont donné de bonnes semences pour produire des plants pour les futurs marchés. Un bon entretien du verger semencier existant dans le domaine de l'AIMEX assurera cette production.

IV. Résultats et impacts

Tous les objectifs proposés par le projet ont été atteints. À la conclusion du projet, le laboratoire de semences de l'AIMEX possède des infrastructures améliorées et une production de plants plus abondante. Le projet a également assuré la formation de communautés nouvellement chargées de cueillir des graines, qui font désormais partie du répertoire (« cadastre ») des cueilleurs de semences.

Parmi les produits concrets du projet, doivent être mentionnés les suivants :

- Les agriculteurs et les entreprises de la filière bois peuvent désormais compter sur un approvisionnement continu semences et de plant forestiers;
- l'industrie du bois peut planifier l'offre future de matières premières forestières ;
- Les établissements de recherche ouvrent de nouvelles possibilités pour le reboisement avec des espèces indigènes;
- Certaines communautés locales sont formées et progressivement reproduisent les connaissances qu'elles ont acquises ;
- Des étudiants continueront de recevoir des formations techniques dans le laboratoire.

Les agriculteurs devront réorganiser les zones de conservation permanente (forêts ripicoles, terrains en forte pente, etc.) de leur exploitation pour se conformer à la législation environnementale brésilienne. Ils comptent sur le laboratoire de l'AIMEX pour les fournir en semences et plants forestiers.

De 2009 à 2010, le projet a permis l'accomplissement de douze (12) stages à des étudiants du agronomes centrés sur les départements de sylviculture et d'agriculture de l'École Juscelino Kubitschek (Municipalité de Marituba) et sur l'*Instituto Federal de Educação, Ciência e Tecnologia do Pará* (Municipalité de Castanhal). Il a également organisé un stage pour deux étudiants de la formation en génie forestier de l'*Universidade Federal Rural do Pará* - UFRA.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

a) Identification et conception du projet

La mise en œuvre de la production des plants dans des tubes en plastique a représenté un gain significatif de réduction des coûts de revient de cette production, soit une économie d'environ 57%, ce qui profitera aux producteurs forestiers et stimulera le reboisement.

S'agissant de la commercialisation et du transport des plants, un défi à relever est celui de la culture des plants en sachets en plastique, parce que le petit tube en plastique produit des modifications dans le retour ultérieur des conteneurs. Cependant, la valeur la plus basse des plants produits dans les tubulures combinée à des coûts de transport moindre, cette réduction ayant été obtenue grâce au moindre encombrement de ces tubulures par rapport aux sachets en matière plastique, sont autant de facteurs qui font primer ce type de conditionnement sur l'utilisation des sachets en plastique. Une alternative consiste à transporter les plants dans des tableaux rouleaux, système qui consiste à enlever les plants du tube dans la pépinière et les empiler en paquets de 50 plants qui sont entourés par une bâche en plastique.

L'AIMEX s'est engagé à augmenter les ventes de semences de plants. Pour cela, cet organisme a pris contact avec les syndicats du bois et des associations d'agriculteurs en vue de leur fournir des semences et plants forestiers destinés au reboisement à finalité de production de bois et de récupération des zones dégradées et des forêts ripicoles.

b) Questions opérationnelles

Le décaissement de la première tranche était subordonné à la conclusion d'un accord de coopération technique entre l'Embrapa et l'AIMEX. Le retard dans la signature de l'accord a reporté le lancement du projet au mois d'août 2009.

La parité de la monnaie brésilienne par rapport au dollar a affecté l'exécution du projet. La baisse, qui était initialement 20,04%, est passée à 23,86% lors du décaissement de la deuxième tranche. En parallèle à cette chute, une augmentation [des coûts] des services, machines, équipements et autres apports ont entraîné une faiblesse relative du financement du projet. Ces faits ont été communiqués à l'OIBT, qui à son tour a été efficace dans le décaissement des ressources, l'examen et l'approbation des demandes et des changements proposés, et le déroulement du projet n'a donc pas connu de revers.

VI. Remarques de conclusion

Conception

En termes généraux, la conception du projet s'est avérée être bien choisie car elle peut constituer une partie importante de la solution à l'atténuation des impacts des zones dégradées et permettre la participation des communautés locales dans le processus de cueillette et de ventes de graines, ce qui doit leur procurer un revenu d'appoint. Les producteurs forestiers et les entreprises de la filière forêt-bois comptent sur les semences et les plants produits par le laboratoire AIMEX pour opérer le reboisement des zones dégradées ainsi que leur reboisement à finalité bois d'œuvre.

Exécution

La stratégie opérationnelle destinée à mettre en œuvre les activités autorisées a été appliquée dans le respect des priorités du projet et a atteint les quatre objectifs, à savoir :

- Le renforcement et l'amélioration des installations existantes dans le laboratoire de l'AIMEX pour la cueillette, le traitement et le stockage des semences et la production de plants dans le Pará ;
- La formation de trois communautés à la cueillette des graines et la production de plants pour la réhabilitation des zones dégradées, selon des procédures scientifiques de l'EMBRAPA
- L'efficacité de la production de plants.
- Verger d'arbres porte-graines bien entretenu.

Il est important de noter que le laboratoire est autonome et pérenne, par sa vente de semences et de plants forestiers.

Organisation et administration du Projet

Certains ajustements ont été apportés tout au long du projet, en fonction du budget approuvé, en raison de la variation des taux de change causée par l'appréciation de la devise brésilienne par rapport au dollar. D'autres ajustements ont été rendus nécessaires par des facteurs techniques et sociaux identifiés dans le cadre de son exécution.

La direction du projet n'a pas souffert de facteurs limitants susceptibles causer des retards dans l'exécution du projet au-delà des délais prescrits.

Avec les changements mis en œuvre par le gouvernement de l'État à travers l'Institut de développement forestier de l'État d'Pará (IDEFLOR), le laboratoire AIMEX sera amené, en fournissant des semences et des plants forestiers, à participer à la reconstitution des terres dégradées sur les bords des rivières et à celle des réserves légales dont les espaces ont été occupés.

● **AVANT-PROJETS ACHEVÉS**

(1) **PPD 135/07 Rev.1 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit (\$EU 73 710) (Malaisie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	132 264
Budget OIBT :		US\$	73 710
Gouvernement du Japon :	US\$	73 710	
Gouvernement de Malaisie :		US\$	58 554

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak (SFD) en collaboration avec Hirosar Jaya Sdn Bhd

Session d'approbation : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Décembre 2008 / Prévue : 6 mois, Réelle : 13 mois –
achèvement technique et 25 mois – soumission du rapport
d'audit final

I. Introduction

Cet avant-projet a été approuvé et financé à la 43e session du Conseil. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 19 mai 2008. Le premier et dernier versement a été transféré le 2 octobre 2008. L'avant-projet a été exécuté par le Département des forêts du Sarawak, en collaboration avec Hirosar Jaya Sdn Bhd depuis décembre 2008.

À la dernière session du Comité en 2010, l'avant-projet a été signalé comme achevé sous réserve de la réception d'un rapport d'audit financier satisfaisant qui retrace l'usage des fonds de l'avant-projet. Le Secrétariat a reçu le rapport d'audit financier satisfaisant en janvier 2011.

II. Objectif de l'avant-projet

Cet avant-projet visait à promouvoir l'aménagement durable des forêts selon des finalités multiples en étroite coopération avec les propriétaires locaux des forêts et les populations riveraines qui dépendent des ressources forestières. Son objectif spécifique était d'élaborer une proposition de projet à part entière et d'apporter des solutions aux problèmes auxquels sont confrontées les populations indigènes et les ressources forestières du bassin de Sungai Medihit dans la division territoriale de Limbang au Sarawak, qui sont les territoires ancestraux des communautés Kelabit et Penan. Les deux communautés dépendent de l'agriculture itinérante et des ressources cueillies / chassées d'un environnement touché par l'exploitation forestière, et elles demeurent dans la pauvreté.

III. Réalisations et produits de l'avant-projet

Les principales réalisations et les produits peuvent être résumés comme suit :

Produit	Indicateur (à la fin de l'avant-projet)	Produit concret
Produit 1 : Problèmes auxquels se heurtent les populations autochtones identifiées	Dix problèmes les plus importants auxquels se heurtent les populations autochtones identifiés, décrits et hiérarchisés; preuve de la participation active	Des informations pertinentes sont communiquées dans un rapport intitulé Analyse des acteurs et ateliers des acteurs dans le rapport technique d'avant-projet.

	des communautés elles-mêmes à l'identification et à l'évaluation des problèmes	
Produit 2 : Problèmes touchant les ressources forestières identifiés	Au moins six grandes ressources forestières (bois, eau, faune, PFNL, sols, espaces de loisirs) identifiées, leur état décrit et évalué et la portée et la gravité des facteurs qui influent sur leur état évaluées.	Les rapports techniques : <i>étude participative sur l'exploitation des ressources (végétales) et évaluation des ressources forestières; Informations biophysiques et vérifications sur le terrain dans la zone d'avant-projet et une Étude de la diversité de la faune dans le bassin de Sungai Medihit</i>
Produit 3 : stratégie effective pour résoudre les problèmes formulés en fonction des conditions socio-économiques et biophysiques du bassin en référence aux enseignements dégagés par d'autres pays en gestion forestière à base communautaire	Stratégies pour s'attaquer aux problèmes rencontrés par les communautés autochtones, d'autres intervenants dans le bassin région et les six grandes ressources forestières détaillées, évaluées (faisabilité, bénéficiaire, coût / bénéfice) et classées par rang de priorité	Huit stratégies sont présentées dans le rapport technique de l'analyse des acteurs et sont de même élaborées dans la proposition de projet à part entière.

La stratégie mise en œuvre était de maximiser la participation des communautés locales en impliquant leurs membres comme et population sondée, sources d'information, guides ainsi que dans des consultations au cours d'ateliers des acteurs servant à l'élaboration de stratégies efficaces pour résoudre les problèmes des communautés locales et ceux qui touchent les ressources forestières. Les principales différences ce qui avait été planifié et ce qui a été réalisé de cet avant-projet tient dans la combinaison de deux ateliers et le retard de mise en œuvre des ateliers des acteurs. Des ateliers regroupant les parties prenantes à l'échelon du village et à celui de l'État ont eu lieu les 23 et 27 mai 2009, auxquels ont pris part respectivement 84 et 31 personnes.

Outre la rédaction du rapport technique, l'avant-projet a rédigé une proposition de projet à part entière destinée à mettre en œuvre la stratégie qui doit répondre aux problèmes auxquels se heurtent les populations autochtones et ceux qui touchent les ressources forestières. Cette proposition a été soumise à l'OIBT et avec les conseils du Panel d'experts de l'OIBT chargé de l'évaluation technique des propositions de projet, sa qualité a été améliorée. La proposition [PD 563/09 Rev.3 (F)] a été approuvée dans le cadre de la procédure de non-objection par voie électronique assortie d'échéance à la fin du premier semestre 2011.

IV. Résultats et impacts

L'omniprésence de la participation locale dans les saisies des éléments constitutifs de l'état des lieux et dans les concertations menées afin d'identifier les problèmes et de formuler des stratégies efficaces pour y remédier, était implicite dans la conceptualisation de l'avant-projet. Cette participation a le plus contribué au bon accomplissement de l'objectif spécifique, en partie grâce à l'appropriation de l'avant-projet. L'analyse des parties prenantes a été complète et elle a permis de correctement identifier les acteurs en décrivant leurs enjeux dans le bassin versant par catégorie et leurs enjeux décrits dans le bassin versant et en les classant par catégories [à l'exception des membres de la communauté Long Napir de Kampong Pundut qui se maintiennent à l'écart]. Cet avant-projet pourrait être reproduit dans une autre région où les communautés locales et les ressources forestières connaissent des problèmes similaires.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de la définition et de la mise en œuvre de l'avant-projet sont les suivants :

- La concertation communautaire active a été un facteur déterminant de la réalisation de l'objectif spécifique et la concertation et la cartographie réclamaient plus de temps que ce qui leur a été alloué car elles comportaient un élément de terrain considérable. Le rôle et la contribution possible de tous les groupes d'intervenants potentiels exigent un examen attentif. L'engagement futur doit

inclure un dialogue particulier avec les femmes Penan, qui n'avaient pas participé aux ateliers de l'avant-projet

- Le défaut d'évaluation du degré de volonté ou d'adhésion au projet chez les acteurs de la foresterie a eu pour résultat un engagement médiocre auprès d'eux
- L'organisation des ateliers futurs devrait tenir compte de la barrière de la langue et d'autres obstacles auxquels sont confrontés les membres des communautés locales en situation d'atelier et les familiariser à l'avance avec les informations qui seront présentées et les méthodes d'animation mises en œuvre dans ces ateliers
- La structure d'organisation et de direction de l'avant-projet doit être posée dans le document d'avant-projet afin d'éviter toute confusion à cet égard chez les membres de l'équipe de direction du projet.

La pérennisation sera renforcée par l'amélioration de la capacité des membres de la communauté locale et du concours apporté par les collectivités territoriales compétentes à articuler les problèmes auxquels ils sont confrontés ainsi que les ressources du bassin. La mise en œuvre du projet approuvé PD 563/09 Rev.3 (F) doit développer les capacités des communautés locales à gérer sur un mode pérenne les ressources forestières du bassin de Sungai Medihit.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de l'avant-projet, les rapports techniques ainsi que le rapport d'audit financier satisfaisant qui avait été demandé à la dernière session du Comité en 2010, le Comité pourra considérer cet avant-projet comme terminé.

(2) PPD 142/08 Rev.1 (F) Évaluation du cadre politique et international en vue de faciliter l'élaboration d'une politique de pâturage intégrée pour une gestion durable des ressources forestières tropicales en Inde (Inde)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	99 969
Budget OIBT :		US\$	79 969
Gouvernement du Japon :	US\$	39 969	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000	
Winrock International India :		US\$	20 000

Agence d'exécution : Winrock International India (WII)

Session d'approbation : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Novembre 2009 / prévue : 12 mois, réelle : 18 mois

I. Introduction

Cet avant-projet a été approuvé et financé à la 44e session du Conseil. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 2 août 2007 et le premier décaissement a eu lieu le 19 août 2009. Cet avant-projet a été exécuté par Winrock International India avec la participation de sept États de l'Inde.

II. Objectif de l'avant-projet

L'objectif de développement de cet avant-projet était de contribuer à la gestion durable des forêts en favorisant les pratiques intégrées d'encadrement du pâturage socialement acceptables et écologiquement saines. Plus précisément, l'avant-projet était destiné à évaluer les politiques et programmes sectoriels pertinents et par le biais d'un processus inclusif de concertation des parties prenantes devant conduire à l'élaboration d'une proposition de projet global sur la gestion intégrée des pâturages en Inde.

III. Réalisations et produits de l'avant-projet

Cet avant-projet a été effectué pour évaluer les problèmes des pâturages et de l'élevage dans sept États de l'Inde situés dans sept zones agro-écologiques différentes. Les États sélectionnés étaient l'Assam (Himalaya orientale), l'Uttar Pradesh (région des hautes plaines du Gange), l'Himachal Pradesh (Himalaya occidentale), de l'Orissa (région des plateaux et moyenne montagne de l'Est), le Madhya Pradesh (centre de la région des plateaux et moyenne montagne), l'Andhra Pradesh (sud de la région des plateaux et moyenne montagne) et le Rajasthan (région de l'ouest sec). Des tentatives avaient été faites pour assurer la représentativité des régions en matière de cheptel, de superficie forestière, de populations ayant l'élevage pour moyens vivriers exclusifs et de problématiques que présente le pastoralisme. Un rapport technique exhaustif évaluant l'analyse technique des politiques publiques d'échelon national et une analyse à l'échelon des sept États sélectionnés avaient été préparés et distribués aux intéressés dans le pays.

La concertation nationale était l'une des activités qui avait été effectuées à la fin du projet. Grâce aux délibérations des différents acteurs un certain nombre de points de discussion et de recommandations sont ressortis qui faisaient partie intégrante de l'avant-projet. Le résultat clé de l'avant-projet était l'élaboration d'une proposition de projet à part entière sur la facilitation de l'élaboration d'une politique de gestion intégrée des pâturages et des fourrages en Inde. Cette proposition a été élaborée et soumise au ministère de l'Environnement et des Forêts du gouvernement indien à la mi-juin 2011 pour soumission ultérieure à l'OIBT.

IV. Résultats et impacts

À partir des différentes discussions qui ont eu lieu dans les différents États, un consensus s'est dégagé en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'élevage dans le pays. Un besoin urgent se faisait sentir d'élaborer une politique nationale d'intégration de la gestion du pâturage et des fourrages en l'Inde qui produise sur le long terme les solutions suivantes :

- Élaboration d'un système adapté de gestion du bétail non économique dans le pays et réglementation du pastoralisme nomade
- Empiètement illégal sur les ressources domaniales
- Élaboration d'un mécanisme intégré de gestion des pâturages et du fourrage sur l'ensemble du pays
- Élaboration de mécanismes améliorés de gestion des pâtures et meilleure gestion du bétail
- Essor de la prise de conscience chez les communautés de la mise en valeur des pâturages et des fourrages.

Les bénéficiaires de l'avant-projet ont été essentiellement l'ensemble des acteurs travaillant sur les questions de la gestion forestière, de la lutte contre la pauvreté et du développement de l'élevage, parmi lesquels le ministère des forêts, de l'élevage, de l'agriculture, du développement rural, et des ONG. Ils ont été pour la plupart impliqués dans le processus multi-acteurs dans le cadre duquel des synergies possibles sont susceptibles d'émerger pour leur permettre de mener à bien leurs mandats institutionnels.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

À travers les cinq études de cas effectuées dans les États sélectionnés, il avait été révélé que la gestion des pâturages restait une question quelque peu négligée en Inde, mais il existe quelques exemples de systèmes qui ont été mis au point pour y remédier. Les leçons tirées de ces cas sont résumées ci-dessous :

- Une démarche intégrée axée sur les moyens d'existence et les activités productrices de revenus à la ferme peut être efficacement mise à profit pour régler les problèmes de pénurie de fourrage et assurer une meilleure gestion des pâturages
- En impliquant activement les communautés locales et en liant mesures de protection et mesures de réglementation directement à leurs revenus et moyens d'existence, il est possible de freiner la dégradation causée par le pastoralisme de vaine pâture
- La mobilisation sociale, le développement des institutions locales et des plans d'action collective peuvent conduire à des modes d'élevage améliorés, à une disponibilité plus grande de fourrage pour les communautés locales et à l'élaboration et à l'application de systèmes de gestion efficaces
- Les systèmes existants de gestion forestière mixte pourraient servir d'outils institutionnels dans l'amélioration des modalités de gestion du pastoralisme dans le pays avec l'appui d'un développement de programmes alliés de mise en valeur de la production fourragère et d'amélioration des modalités du pâturage.

Les auteurs de la proposition de projet à part entière avaient ces enseignements à l'esprit dans leur élaboration d'une politique devant intégrer le pastoralisme et la gestion des fourrages à l'intention du gouvernement indien et ces éléments ne manqueraient pas de constituer des références utiles lors de la mise en œuvre des activités de terrain par les acteurs impliqués dans le pastoralisme et la mise en valeur des fourrages.

VI. Remarques de conclusion

L'agence d'exécution ayant terminé ses activités en conformité avec les directives de l'OIBT et le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de l'avant-projet, le rapport technique et le rapport d'audit financier jugé satisfaisant, le Comité peut désormais considérer cet avant-projet comme achevé.

* * *